

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

LORS DE SA SESSION DU 8 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique, social et environnemental régional

5^{ème} réunion de 2011

SOMMAIRE

« CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LES JEUNES EN BRETAGNE»	3
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	5
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i>	25

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL
**« CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LES JEUNES EN
BRETAGNE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 8 SEPTEMBRE 2011

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Avis du CESER
sur la « Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne » du Conseil régional
- Session plénière du 8 septembre 2011 -

Sur proposition de Mme Annie Guillerme et M. Sylvère Quillerou, au nom de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités », avec le concours d'une expression complémentaire de la commission « Formation, enseignement supérieur » et au vu des contributions d'autres membres du CESER.

I. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En présentant une « charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne », le Président du Conseil régional propose de « mettre le jeune au centre des politiques publiques régionales » en poursuivant les grands objectifs suivants : « un toit, une passion, une qualification, des jeunes en bonne santé et une jeunesse engagée ».

Il souhaite que cette nouvelle politique transversale soit élaborée et mise en œuvre « pour et avec les jeunes » sous la forme d'un « contrat vivant » porté par une mobilisation régionale en se déclarant « disponible » pour faire « ensemblier » et mettre en synergie les acteurs concernés en Bretagne : Etat, collectivités, établissements d'enseignement et de formation, associations, entreprises...

Le premier chapitre de la Charte dresse un état des lieux riche et dense des situations et conditions de vie des jeunes dans leurs univers sociaux et culturels. Puis, le deuxième chapitre insiste sur l'enjeu de la gouvernance pour et avec les jeunes et les autres partenaires. Enfin, dans le dernier chapitre, le Président du Conseil régional propose 45 engagements en faveur des jeunes en Bretagne.

II. Observations du CESER

Dans le prolongement de son rapport sur « les univers soci@ux et culturels des jeunes » (juin 2011), le CESER se félicite de la volonté affirmée dans ce rapport du Conseil régional d'une politique régionale de la jeunesse conduisant à des engagements forts. Il souligne néanmoins que, dans un certain nombre de domaines, des prolongements et approfondissements lui apparaissent nécessaires, en particulier s'agissant des moyens et des modalités pratiques à mettre en œuvre avec les jeunes et en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés en région et dans les territoires.

Tout d'abord, le CESER formule des observations générales sur la Charte, puis il examine ses différentes thématiques, en suivant le cheminement des engagements proposés par le Conseil régional.

A. Observations générales (chapitres 1 et 2)

1. La Charte d'engagement prend en compte de nombreux travaux du CESER et en particulier les résultats de la saisine sur les « univers sociaux et culturels »

Régulièrement, à travers ses avis et travaux¹, le CESER formule des propositions renouvelées visant à améliorer les situations de vie des jeunes : orientation, formations initiale et continue, enseignement supérieur, égalité filles-garçons, sécurisation des parcours professionnels, clés pour l'emploi, modes de vie, mobilités, transports, cohésion sociale, territoriale, sport, culture, logement, santé... etc.

Ainsi, dès 2003, dans son rapport « *Les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne* », le CESER constatait que « la jeunesse de 16 à 25 ans mérite d'être mieux connue et reconnue », étant « une richesse et une chance pour le développement et la vitalité de notre région ». Il préconisait déjà l'avènement d'une « politique régionale de la jeunesse », à partir d'une approche globale et transversale des modes et conditions de vie des jeunes en mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés en Bretagne.

Dans son avis de mai 2009 « *Agir ensemble pour dépasser la crise* », il attirait l'attention du Conseil régional sur les conséquences spécifiques de la crise économique, financière et sociale sur les populations jeunes, anticipant l'aggravation des difficultés rencontrées aujourd'hui par un nombre croissant d'entre eux, et que la nouvelle crise de l'été 2011 risque encore d'accentuer.

En juin 2011, en réponse à la saisine du Président du Conseil régional de mai 2010, le CESER a réalisé une étude sur « les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne ». En bonne intelligence avec le Conseil régional, cette étude a permis d'établir un état des lieux de la diversité de ces univers ainsi que des engagements des jeunes dans l'espace public et de formuler des préconisations en amont de l'élaboration de la « Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne » par le Conseil régional.

Le CESER se réjouit, par conséquent, des nombreuses références à ses travaux et préconisations dans la Charte d'engagement. Il en résulte une approche nouvelle et une connaissance partagée des jeunes et de l'action publique en leur direction.

Parmi les points forts de convergence entre les travaux du CESER et la Charte d'engagement, on peut relever :

- la nécessité de changer les représentations de l'ensemble des acteurs publics et privés sur les univers sociaux et culturels et les capacités sociales et citoyennes des jeunes afin de mieux les connaître, les reconnaître et les valoriser ;
- l'importance d'associer étroitement les jeunes eux-mêmes, dans toute leur diversité, à l'élaboration et aux processus de décision, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la nouvelle

¹ Travaux consultables sur www.ceser-bretagne.fr

politique jeunesse du Conseil régional, en particulier en prenant appui sur un Conseil régional des jeunes élargi (étudiants, jeunes actifs...)

- la prise en compte de l'hétérogénéité de la jeunesse, de la diversité et de l'évolutivité des univers sociaux et culturels des jeunes et de leurs modes d'expression ;
- l'importance des technologies et usages numériques chez les jeunes d'aujourd'hui et l'existence d'inégalités *intragénérationnelles* ;
- la nécessité de renouveler en permanence les connaissances des acteurs sur les conditions de vie, les attentes et les univers sociaux et culturels des jeunes (observation et recherche).
- l'intérêt majeur d'une approche globale, transversale et dynamique des conditions et parcours de vie des jeunes : entre les acteurs régionaux, entre les espaces et temps de vie des jeunes, entre les territoires par le B 15 « jeunesse », entre l'Etat et la Région, entre tous les acteurs de la société civile (associations, entreprises...)
- le besoin d'une gouvernance partenariale, coordonnée et territorialisée de l'action publique en direction des jeunes en Bretagne qui conduit le CESER à souhaiter que le Conseil régional soit moteur et assure un rôle d'ensemblier ;
- la relativisation des seuils d'âge, l'intégration de l'allongement de la jeunesse (15-30 ans) et son inscription dans la dynamique des âges de la vie en lien avec les autres générations ;
- la prise en considération du processus d'émergence à la Personne entre l'adolescence et l'âge adulte (accès à la responsabilité, affirmation d'une identité personnelle, d'une capacité sociale et politique...)
- une attention particulière aux jeunes en difficulté dans leurs parcours de formation et dans leurs trajectoires d'insertion professionnelle et sociale, même s'il serait souhaitable d'aller plus loin en ce domaine en coordination avec les partenaires concernés et avec les jeunes eux-mêmes.

2. Un important effort de transversalité qui pourrait être approfondi sur certains aspects et enjeux complémentaires

Si la recherche de transversalité entre les différentes politiques du Conseil régional est très présente et novatrice, le CESER observe, au vu de ses travaux, que cet effort pourrait encore être accentué. La politique régionale jeunesse serait en particulier enrichie par :

-une prise en compte plus affirmée et spécifique des jeunes en situation de désaffiliation sociale, exclus, marginalisés, en souffrance... qui sont comme « transparents » et semblent dans « l'angle mort » des politiques publiques (ex : jeunes en errance). Ceci appelle, plus que dans d'autres domaines, une action régionale et territoriale coordonnée entre tous les acteurs publics et privés concernés pour innover en synergie. Le CESER recommande donc au Conseil régional d'engager au plus vite, dans le cadre de sa fonction d'ensemblier, une réflexion technique et méthodologique avec les professionnels et les spécialistes des populations jeunes concernées – incluant les acteurs de terrain agissant avec les jeunes dans les territoires.

Il devient urgent de regarder en face ces jeunes en grande difficulté et surtout, comme le préconise le CESER dans son étude sur les « univers sociaux et culturels des jeunes », de les considérer comme une chance et non comme un problème. Même si cela ne relève pas de ses compétences dédiées et directes, il est nécessaire que le Conseil régional, avec ses partenaires, s'engage dans la recherche de solutions innovantes et coordonnées afin de tout mettre en oeuvre en Bretagne pour prévenir les processus multifactoriels d'exclusion et pour favoriser l'inclusion sociale de ces jeunes en rupture avec la société et les institutions. L'enjeu est d'en

faire une priorité régionale absolue avec les partenaires les plus compétents et de dégager, en conséquence, des moyens humains et financiers suffisants et pérennes.

- la prise en compte de l'objectif transversal d'égalité entre les filles et les garçons à tous les niveaux, de lutte contre les discriminations et les violences : orientation, formation, pratiques culturelles et sportives, insertion professionnelle, emploi... En effet, de manière plus globale, il est remarqué que cette charte comprend peu d'éléments sur les inégalités filles-garçons, le document n'apportant pas de préconisations conséquentes sur la thématique de la mixité. Doit-on craindre que cette thématique, en devenant transversale pour être mieux prise en compte, ne soit au final moins abordée ?

- une coopération plus étroite avec les acteurs de la société civile organisée en région et dans les territoires, en particulier les mouvements de jeunesse et les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

- des engagements plus nombreux touchant à la vie culturelle, sociale, festive et sportive des jeunes en renforçant les liens prévus avec les politiques régionales concernées. A ce sujet, le CESER renvoie aux réflexions et préconisations de ses rapports : *« Les univers soci@ux et culturels des jeunes »* (2011) et *« A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une région active et sportive »* (2010).

En outre, s'agissant de l'état des lieux (chapitre 1), le CESER souligne l'enjeu d'une meilleure prise en compte des projections démographiques régionales et de leurs conséquences sur les capacités d'accueil des jeunes (ex : lycées).

Par ailleurs, même si la volonté du Conseil régional d'associer plus étroitement le Conseil régional des jeunes (CRJ) est affirmée, le CESER observe que celui-ci est peu cité dans la Charte. Or, il est tout aussi important de faire « avec » que « pour » les jeunes. A ce sujet, le CESER s'étonne que, dans le titre de la Charte, le terme « avec » n'apparaisse pas alors même qu'il est mentionné à plusieurs reprises dans le document.

Enfin, en s'engageant dans cette charte sur des questions qui ne relèvent pas de ses compétences dédiées et exclusives, la Région affiche son intention d'élargir ses engagements : aura-t-elle les leviers et moyens suffisants pour véritablement mobiliser les autres acteurs et peser sur l'évolution de ces enjeux ?

3. La Charte est un document fondateur dont l'ambition appelle une nouvelle gouvernance territoriale et des moyens effectifs dans un contexte économique, social et politique difficile

La Région Bretagne, comme les autres collectivités territoriales, est soumise à une forte contrainte budgétaire et financière - tandis que de fortes incertitudes politiques demeurent quant à l'évolution des compétences des collectivités territoriales. Dans ce contexte, la Charte d'engagement pour les jeunes apparaît particulièrement ambitieuse dans certains champs. La mise en synergie des volontés et moyens de l'ensemble des parties prenantes régionales et territoriales, publiques comme privées, n'en sera que plus nécessaire, dans l'intérêt des jeunes et de l'avenir de la Bretagne. A ce sujet, le CESER souhaite que le partenariat avec les mouvements de jeunesse et les associations de jeunesse et d'éducation populaire soit davantage affirmé et développé dans la Charte d'engagement.

Une nouvelle gouvernance partenariale de la politique jeunesse en Bretagne et sa mise en cohérence territoriale effective représentent un enjeu central, y compris au-delà du B 15 « jeunesse », à l'échelle des Pays – dont leurs Conseils de développement - et des intercommunalités ainsi que des communes, d'autant plus que le souci d'y associer les jeunes de manière innovante va rendre plus complexes les modalités de mise en œuvre.

A défaut de cet engagement coordonné des partenaires, la Charte pourrait apparaître aux yeux de certains comme une liste d'engagements intéressants mais aux moyens de réalisation incertains. En effet, les 45 engagements proposés sont fournis, denses et transversaux à l'ensemble des compétences et politiques du Conseil régional et leur mise en œuvre nécessitera aussi des actions partenariales effectives. Ceci nécessitera un important travail de mobilisation et de coordination en interne, comme avec les partenaires, qui pourrait par exemple s'inspirer de la démarche de l'Agenda 21 régional. L'enjeu majeur de la transversalité et de la mise en cohérence des politiques sectorielles du Conseil régional *avec et pour les jeunes* est à souligner.

En outre, la multiplicité des engagements appelle la mise en place d'outils de suivi, d'évaluation ainsi que d'indicateurs co-construits avec les jeunes et la société civile. Ceux-ci devraient contribuer à faire de la Charte le « contrat vivant entre les générations » que le Conseil régional appelle de ses vœux.

S'agissant de la gouvernance, s'il est important que le Conseil régional exprime « sa *disponibilité* pour agir dans le sens d'une mobilisation régionale en faveur de la jeunesse », il devra sans doute aller plus loin et affirmer, en liaison avec ses partenaires, un rôle « proactif » de mobilisation et de coordination des acteurs, des compétences, des ressources, des volontés et des moyens en région et « faire ensemblier » avec les partenaires des territoires, incluant les associations et l'Etat en région, ainsi qu' en associant les jeunes eux-mêmes. Cette fonction d'ensembliser et de coordination régionale sera d'autant plus facilement mise en œuvre qu'elle s'appuiera sur la diversité des compétences locales et de nombreuses actions jeunesse déjà expérimentées avec succès dans certains territoires.

B. Observations thématiques sur les engagements du Conseil régional (chapitre 3)

1. « Améliorer les conditions de vie des jeunes »

a) Information

L'engagement n° 1 (E1) de créer, dès 2012, un service public de l'information des jeunes en Bretagne, en partenariat avec les réseaux d'acteurs régionaux et territoriaux concernés (les acteurs associatifs dont les mouvements de jeunesse et les associations de jeunesse et d'éducation populaire, le réseau de l'Information Jeunesse, les Centres d'information et d'orientation, les Missions locales, l'Etat en région...) est un enjeu majeur, de même que sa mise en place en complémentarité et en cohérence avec les outils existants (service public de l'orientation (E22), Maisons de la formation professionnelle). La création d'un portail Internet dédié aux jeunes et à leurs parents (E2) prend en compte les nouveaux modes de communication de la « génération numérique ». Le CESER préconise la bonne articulation de

celui-ci avec le portail ONISEP, avec le service dématérialisé d'orientation du Délégué Interministériel à l'orientation, ainsi qu'avec les autres portails existants (Centre Inffo...).

Il est important que les jeunes puissent aussi avoir la main sur ce portail en créant eux-mêmes des contenus, en particulier pour valoriser leurs actions et projets selon leurs modes d'expression. L'architecture et l'ergonomie du portail devront être pensées avec eux et adaptées à leurs usages numériques, être facilement identifiables et leur permettre de naviguer en lien avec les sites des partenaires. Comme le souligne le Conseil régional, il est important de prendre en compte les inégalités d'usage intragénérationnelles existantes et d'insister sur l'enjeu de l'éducation aux médias et à l'information. Le CESER rappelle ici sa préconisation de soutenir l'expérimentation d'un réseau social numérique régional à but non lucratif garant de la protection des données personnelles des jeunes utilisateurs. Le Conseil régional pourrait s'appuyer par exemple sur les compétences du Pôle de compétitivité « image et réseaux ». Enfin, il devra rester attentif à l'information des jeunes les plus éloignés des dispositifs et institutions.

b) Logement

L'engagement (E4) du Conseil régional, de renforcer son action pour augmenter l'offre de logements accessibles et adaptés aux besoins et attentes des jeunes est primordial compte tenu des difficultés que rencontrent en particulier ceux qui sont soumis à la contrainte de la double résidence pour leur formation et leur insertion professionnelle ou qui résident dans des territoires onéreux ou déficitaires en logement. Il est dès lors indispensable d'articuler les enjeux du logement et de la mobilité des jeunes. La mise à disposition de places d'internat des lycées dès l'été prochain pour les jeunes en stage ou travailleurs saisonniers (E5) est une action novatrice et opportune. S'agissant en particulier de l'engagement 3, le CESER tient à rappeler que concernant l'hébergement, subsiste la question de l'harmonisation du prix des repas dans les lycées, qui est aujourd'hui encore fixé par les établissements. Il approuve fortement le fait de porter à la connaissance des acteurs locaux les enjeux du logement des jeunes à l'occasion de l'élaboration des documents de planification urbaine et territoriale (Schéma de cohérence territoriale –SCOT-, Programme local de l'habitat –PLH-, Plan local d'urbanisme –PLU-, Plan de déplacement urbain –PDU-). Le dispositif Eco-FAUR pourrait aussi être mobilisé en ce sens.

Concernant le logement des étudiants, s'il est important de poursuivre l'effort de rénovation des Cités U inscrit dans le Contrat de projet Etat-Région (CPER) et de les ouvrir à de nouveaux usagers (E6), il est aussi indispensable d'en accroître l'offre, ce que préconisait déjà le CESER en 2003. Une attention particulière est à porter au recensement, par le CROUS, des logements disponibles pour les étudiants auprès des populations locales, en particulier dans les territoires déficitaires ou onéreux. Il est utile ici de rappeler qu'une étude du CESER est en cours «Enseignement supérieur et Territoire : enjeux et défis pour les politiques régionales » (publication début 2012), qui émettra un certain nombre de préconisations sur le sujet de l'enseignement supérieur en Bretagne. En cohérence et complémentarité avec ce travail, le CESER est sollicité pour contribuer, sous une forme à définir, à l'élaboration du futur Schéma régional de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, dans les mois à venir.

Faciliter l'accès au logement social des jeunes ménages est un autre enjeu de taille que le CESER avait aussi souligné en 2003. Il se félicite donc de l'engagement partenarial prévu avec l'ARO Habitat en ce sens (E7).

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de mettre en place un appel à projets visant à encourager les formules d'hébergement innovantes en favorisant la mixité sociale et générationnelle (E8). A ce sujet, la question de la colocation, très prisée par les jeunes, devrait faire l'objet de mesures spécifiques (informations, accompagnement pratique et juridique...).

L'engagement du Conseil régional portant sur la garantie des impayés de loyers à caractère universel jusqu'à 30 ans dans le parc social locatif privé est novateur (E9). Cette mesure va dans le sens de ce que préconisait le CESER dès 2003. Le Conseil régional devra toutefois veiller à ce que, dans la mise en œuvre pratique, cette mesure ne soit pas déresponsabilisante pour les bailleurs comme pour les locataires. Le CESER suggère que le Conseil régional s'articule avec les dispositifs existants tels que « la garantie des risques locatifs » (GRL) ou le « Locapass » mis en place par les partenaires sociaux dans le cadre du 1% logement. Il s'agit en effet autant d'innover que d'améliorer l'accès des jeunes ayants droit, en particulier par une meilleure information sur les aides dont ils peuvent déjà bénéficier (Cf. service public de l'information des jeunes).

S'agissant du logement, le CESER attire aussi l'attention du Conseil régional sur la situation particulière des très jeunes ménages avec enfant (ex : étudiants, actifs...) et les situations de monoparentalité pour lesquelles des actions spécifiques sont à prévoir.

La Charte développe de manière intéressante la question des internats. Cela paraît important aux yeux du CESER qui souligne que le nombre d'élèves en internat augmente constamment, et que les besoins (places, conditions de l'hébergement) devraient continuer à croître. En ce qui concerne les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles scientifiques, il s'interroge sur les modalités d'accueil des jeunes filles au sein de certains internats.

Enfin, un autre public vulnérable, les jeunes en errance, est à prendre en compte en mobilisant les partenaires territoriaux les plus compétents sur le sujet.

c) Santé

Le CESER partage les orientations prises en termes de prévention et de promotion de la santé des jeunes. Concernant la dernière déclinaison de cet engagement (« le Conseil régional de Bretagne encouragera l'organisation de permanences des acteurs de prévention dans ces espaces santé »), le Conseil régional est invité à être attentif à un effet de synergie avec les autres acteurs et dispositifs de santé existants et qui sont actuellement pilotés par d'autres structures que la Région. Il s'interroge par conséquent sur le contenu exact de cette action et des résultats qui en seraient attendus.

Le CESER déplore l'absence de prise en compte des nombreuses préconisations de son rapport « *A vos marques, prêts, bougez !* » de 2010 visant à promouvoir, chez les filles et les garçons, un mode de vie physiquement actif au quotidien. Il rappelle que la nutrition implique simultanément l'action sur l'alimentation et sur l'activité physique régulière (en complément des pratiques sportives occasionnelles). Le troisième Plan national nutrition santé (PNNS 3) insistera d'ailleurs sur le volet « activité physique ». Le CESER recommande donc au Conseil régional d'anticiper le PNNS 3 en complétant l'engagement 16 afin de favoriser, avec ses partenaires (en particulier l'ARS, le Rectorat et le B15 « jeunesse »), l'activité physique

régulière des jeunes, filles et garçons, dans un but de santé publique. Il est donc suggéré que le paragraphe 1.3.4 (p42) s'intitule « Favoriser l'accès à une alimentation de qualité *et l'activité physique régulière des filles et des garçons* ».

Le CESER est très favorable à l'engagement du Conseil régional (E13) de conforter les Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) en lien avec l'ARS ainsi que l'animation territoriale de santé. A ce sujet, une réflexion régionale sur l'harmonisation des territoires de santé et la coordination des acteurs pourrait être envisagée. Parmi ces acteurs, il convient d'insister sur le rôle d'accueil, d'écoute, d'information, de prévention et de soins de premier recours joué par l'ensemble des professionnels de santé présents à proximité des jeunes au quotidien : associations de prévention santé et de lutte contre les addictions, infirmier(e)s scolaires ou autres, pharmaciens, médecins généralistes, sages-femmes, médecins gynécologues, psychiatres, psychologues, services d'urgence hospitaliers...

Le CESER souligne l'absence d'engagement partenarial précis en ce qui concerne, d'une part l'accès aux soins et aux droits de certains jeunes fragilisés et à faibles ressources (ex : CMU) qui tendent à les différer ou à y renoncer ; d'autre part, même si la vie sexuelle et affective des jeunes est mentionnée, le soutien aux actions de prévention et d'information des jeunes sur la contraception n'apparaît pas expressément dans les engagements.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional et de ses partenaires sur les difficultés financières rencontrées par les franges de la population jeune victimes d'effets de seuil et ne pouvant, de ce fait, ni accéder à la CMU ni bénéficier d'une couverture complémentaire faute de ressources suffisantes, ce qui limite, de fait, leur accès aux soins, notamment aux soins dentaires.

La création d'un centre d'appel téléphonique (n°vert), préservant l'anonymat des filles et des garçons, pourra être conjuguée avec le recours aux nouveaux modes de communication et d'information de la « génération numérique » (E14).

Enfin, le CESER insiste sur le besoin de conjuguer les actions de santé prévues avec l'ensemble des temps de vie des jeunes, au-delà du temps et de l'espace scolaires. Cela implique en particulier d'agir pendant les temps de loisirs des jeunes, notamment avec le réseau des animateurs jeunesse présents dans les territoires. Ceux-ci sont aussi, comme les autres membres de la communauté éducative territoriale, des acteurs de prévention à mobiliser car proches des jeunes au quotidien en dehors du cadre scolaire, y compris pendant les vacances (ex : séjours « jeunes » organisés par les mouvements de jeunesse et les associations de jeunesse et d'éducation populaire).

d) Mobilités européenne et internationale

Concernant l'engagement 17 du Conseil régional de « mobiliser ses moyens et partenariats pour développer les expériences de mobilité pour tous les publics », le CESER renvoie à son étude en cours « Enseignement supérieur et Territoire : enjeux et défis pour les politiques régionales », qui émettra un certain nombre de préconisations sur le sujet de l'enseignement supérieur en Bretagne. Par rapport à la mobilité dans l'enseignement supérieur, il souligne que la mobilité interrégionale devrait augmenter dans les années à venir. Il est préconisé par conséquent de développer les offres d'hébergement de courte durée, sur le territoire.

Le CESER rappelle l'importance de favoriser, dès le plus jeune âge, l'apprentissage théorique et pratique des langues étrangères pour faciliter la mobilité européenne et internationale des jeunes. Il approuve l'engagement du Conseil régional de lancer un appel à projets visant à accompagner les projets de mobilité portés par les jeunes eux-mêmes, en particulier l'accent mis sur les coopérations européennes (E18) et la solidarité internationale (E19). Concernant plus spécialement le dispositif « Karta Bretagne », le CESER a déjà pu souligner (notamment dans son avis sur le BP 2009) que la subordination des projets « d'ouverture au monde » à des partenariats avec des villes ou régions étrangères pouvait être très pénalisante pour certaines destinations telles que, à titre d'exemple, la Grande-Bretagne et l'Espagne. Il avait alors formulé le souhait que des partenariats avec les autres pays soient mis à l'étude.

La reconnaissance et la prise en compte du rôle des structures d'« éducation non formelle », en particulier des mouvements de jeunesse et des associations de jeunesse et d'éducation populaire, vont dans le sens des préconisations du CESER.

Il serait souhaitable que le portail Internet créé par le Conseil régional avec ses partenaires soit aussi une vitrine interactive de valorisation « horizontale », par les pairs, des expériences de mobilités européennes et internationales des jeunes (ex : mise en ligne de témoignages ou reportages vidéos réalisés par des jeunes en mobilité). En ce sens, il conviendrait d'intégrer systématiquement un temps de valorisation des projets soutenus et d'encourager les parrainages et marrainages entre jeunes.

Au point 1.4.1 de la Charte, la mobilité des jeunes du secteur agricole, à l'instar de celle des jeunes du secteur maritime, mériterait une mention particulière parmi les principales orientations indiquées (p44). En effet, de nombreuses actions de partenariat avec des pays étrangers y sont menées dans le cadre du développement durable élargi, pour les jeunes, à sa dimension planétaire. Un lien serait alors à établir avec le point 3.4 de la Charte "Valoriser et accompagner la créativité, l'innovation et l'engagement des jeunes" et particulièrement le 3.4.2 (Envie d'agir - Défi jeunes). En effet, certain-e-s de ces étudiant-e-s, en fin de scolarité ou dans les années qui suivent, montent avec leurs pairs des projets à l'international relevant de la solidarité et susceptibles de créer une activité économique à la fois ici et chez leur partenaire. Il serait donc exemplaire que le Conseil régional fasse ici le lien entre formation, projet professionnel et développement durable.

S'agissant du point 1.4.2 de la Charte, concernant les "actions menées en partenariat avec les établissements scolaires", le soutien de la Région pourrait s'étendre au moins aux "cinq pays prioritaires" mentionnés dans le Programme 902 : le Cambodge, Haïti, Madagascar, le Niger et le Sénégal. Le CESER souligne que les mouvements de jeunesse et les associations de jeunesse et d'éducation populaire contribuent à « l'éducation non formelle » des jeunes en favorisant leur mobilité internationale.

Le CESER attire enfin l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'agir avec les jeunes, les familles et les partenaires concernés pour mieux accompagner les jeunes en mobilité européenne ou internationale, aux stades de la préparation, du suivi et du retour du séjour.

e) Vacances des jeunes en difficulté

S'agissant du soutien au départ en vacances des jeunes en difficulté, la conjugaison des efforts du Conseil régional avec les actions des réseaux partenaires est nécessaire à la mise en œuvre de cet engagement (E20) : Caisses d'allocations familiales, mouvements de jeunesse et associations de jeunesse et d'éducation populaire, associations familiales, tourisme social... Le CESER signale que des réflexions et travaux régionaux antérieurs existent sur le sujet, comme par exemple ceux de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) en Bretagne.

f) Déplacements et mobilité infrarégionale

Alors que les autres engagements du Conseil régional concernent les jeunes jusqu'à 30 ans, il est ici question des *moins de 26 ans*. Le CESER suggère que l'engagement (E21) en faveur des déplacements des jeunes et de leur mobilité infrarégionale concerne tous les jeunes *jusqu'à 30 ans*, en cohérence avec le reste de la Charte.

Il regrette qu'un engagement de soutien au passage du permis de conduire ne soit pas prévu, en particulier pour les jeunes à faibles ressources et/ou résidant dans des territoires déficitaires en modes de transport collectif : le permis est aujourd'hui un passeport indispensable pour l'insertion professionnelle (ex : mention sur un curriculum vitæ) et l'autonomie des jeunes. En outre, l'apprentissage du code de la route et du civisme routier comporte une dimension éducative forte (respect des autres, des règles, non violence routière, prévention des accidents et conduites à risque en partenariat avec l'Etat et les autres partenaires...). Pourquoi ne pas imaginer une expérimentation dans les lycées avec le Rectorat et un dispositif similaire dans les centres de formation d'apprentis (CFA) en partenariat avec les acteurs impliqués ? Le Conseil régional pourrait aussi accentuer son soutien aux partenaires associatifs et territoriaux mettant en place des aides innovantes à la formation au permis de conduire pour les jeunes et le civisme routier qui concerne toute la population, par exemple sous la forme d'un appel à projets.

Il convient de soutenir l'intermodalité des transports chez les jeunes, incluant les déplacements doux (marche, vélo...) et le co-voiturage. Sur ce dernier point, le Conseil régional pourrait peut-être renforcer son soutien à la création, par les intercommunalités, d'aires de co-voiturage, par exemple à travers son dispositif Eco-FAUR et sa politique territoriale.

Le CESER approuve l'effort prévu en faveur de la mobilité des jeunes ruraux, rurbains ou habitants les territoires « rétro-littoraux ». Il est important que cette orientation intègre également les espaces et les temps de vie des jeunes dans leurs activités sociales, culturelles, festives et sportives dans et entre les territoires. A cet égard, des études sur les déplacements intermodaux des jeunes à l'intérieur d'un pays et entre les pays, pourraient être encouragées par la Région dans le cadre du « B15 jeunesse » et, plus globalement, de sa politique territoriale (Cf. Contrats de Pays).

2. « Créer les conditions de la réussite pour tous dans le système éducatif et faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle »

a) Système éducatif

Le constat est bien fait de l'importante augmentation à prévoir du nombre des jeunes en Bretagne. Mais il est regretté qu'aucun engagement ne soit pris en conséquence, pour augmenter les capacités d'accueil des jeunes dans les lycées, à long terme ; le CESER souhaite que le Conseil régional propose des mesures en ce sens, par exemple un plan pluriannuel, avec l'Etat, pour prévoir la construction de lycées. La situation est déjà problématique dans certains territoires, comme par exemple sur l'agglomération rennaise, avec un nombre important de lycées saturés en cette rentrée 2011.

L'engagement visant à créer un service public de l'orientation tout au long de la vie (E22) est conforme à la demande du CESER, formulée dans son étude sur le Programme régional des Stages en 2009 « De l'élaboration de l'offre de formation continue à l'insertion professionnelle : l'exemple du Programme régional des stages du Conseil régional de Bretagne ». Il va aussi dans le sens d'une meilleure prise en compte de la continuité des âges et des parcours de vie.

Le CESER souhaite que cet engagement prenne en compte l'information des jeunes sur les stéréotypes sexués par rapport aux formations et aux métiers, et ce dès le plus jeune âge. La passerelle envisagée avec l'orientation au collège est à souligner positivement (p55).

S'agissant des engagements 22 et 23 portant sur l'expérimentation d'une gestion tripartite des CIO, le CESER considère cette proposition d'expérimentation comme étant très intéressante, mais il pointe le risque d'un désengagement de la part de l'Etat. Il souligne la nécessité de faire participer les personnels des CIO et leurs représentants à cette expérimentation et souligne avec le Conseil régional, que l'Etat reste responsable des personnels.

Concernant l'engagement 24 de maintenir une offre suffisante de capacités en niveau V (CAP), le CESER rappelle sur ce point que l'offre de formation doit être équilibrée entre les différentes filières de formation.

Le CESER s'interroge et souhaite des précisions quant à l'affirmation du Conseil régional figurant à la page 25, à savoir : « une présence (des élus régionaux) dans la gouvernance des CFA serait pleinement en cohérence » avec l'intervention régionale.

Sur l'engagement 25 portant sur l'apprentissage, le CESER approuve la volonté de développement des « parcours mixtes », tout en renouvelant sa précédente remarque sur le nécessaire équilibre de l'offre de formation, entre filières de formation (apprentissage et lycée professionnel). Il tient aussi à rappeler que la Région s'est engagée par rapport à l'enseignement supérieur, dans le cadre des objectifs du Contrat d'Objectif et de Moyens. Le CESER est également en accord avec la volonté régionale de prévention des ruptures de contrats d'apprentissage. Il s'étonne que ne soit pas fait mention des MGI (Mission générale d'insertion) de l'Education nationale et de la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC), dans le paragraphe consacré aux professionnels en charge du suivi des élèves (lutte contre le décrochage, aide à l'insertion).

L'engagement 26 répond à la préconisation de l'étude du CESER sur le Programme régional des stages (PRS), en faveur d'une généralisation du dispositif « Trajectoires ». Cet engagement va dans le sens de ses préconisations (Rapport sur le Programme régional de Stages –PRS-), en faveur d'une réduction des délais d'entrée en formation. Quant à l'engagement 27, le CESER regrette qu'il ne soit pas fait mention ici d'une évolution du dispositif « Chèque livre ».

Le CESER insiste sur l'importance de valoriser l'apprentissage dans la formation tout au long de la vie et se félicite de l'engagement du Conseil régional de simplifier les procédures d'accès à la formation (E29). Cet engagement répond à l'une des préconisations de son étude sur le Programme Régional des Stages, dans le sens d'une simplification des procédures d'accès à la formation. Elle n'y répond toutefois que partiellement, puisque cet engagement ne porte que sur la lisibilité de l'offre de formation et des aides financières pour les jeunes. Le CESER renouvelle ici sa demande d'un service dématérialisé de gestion des inscriptions en formation.

Il souligne le besoin de changer certains stéréotypes sur les formations courtes et les jeunes des territoires ruraux afin de ne pas les dévaloriser.

L'élaboration d'un schéma d'accessibilité des établissements d'enseignement et l'engagement de former les personnels aux handicaps est une avancée importante que le CESER soutient pleinement. (E30).

S'agissant des engagements 31 et 32 sur l'enseignement supérieur, le CESER rejoint le Conseil régional dans l'intérêt qu'il porte à l'avenir des bacheliers professionnels dans le supérieur en soulignant que ce problème constitue un véritable hiatus national. Il sera attentif aux leviers dont pourra faire usage la Région pour favoriser l'accès des bacheliers professionnels aux études supérieures. Par ailleurs, il rappelle que son étude en cours « Enseignement supérieur et Territoire : enjeux et défis pour les politiques régionales » émettra un certain nombre de préconisations sur le sujet.

b) Insertion professionnelle

D'une manière générale, s'agissant du point 2.2 de la Charte à savoir « favoriser l'insertion professionnelle des jeunes », le CESER émet plusieurs observations qui portent plus globalement sur l'accès à l'emploi.

L'horizon d'un sous-emploi pérenne pour une partie croissante de salariés constitue une menace préoccupante. Les jeunes sont ici particulièrement affectés : accès à l'emploi, à l'autonomie, au logement. La mise en œuvre d'une Politique d'accès à l'emploi ou à l'activité pour chaque jeune est donc une priorité qui s'impose. Dans le contexte de crise et compte tenu de l'urgence sociale, des choix nationaux seront indispensables. Il s'agira de traiter le problème structurel de l'emploi d'une part ; mais aussi d'apporter des réponses conjoncturelles aux situations des jeunes.

La Région, pour sa part, en fixant des priorités pour les jeunes prend toute sa place dans cette mobilisation.

L'accent doit être mis sur la formation initiale, l'orientation et la qualification professionnelle. Cela implique une politique volontariste de tous les acteurs, avec pour ensemble le Conseil régional en coordination avec l'Etat qui a également des responsabilités dans ce domaine. Cela semble important afin de favoriser l'accès à l'emploi stable et d'organiser les transitions et la sécurisation des parcours en particulier de la fin de formation initiale jusqu'à la stabilisation dans un emploi (en moyenne vers 28/29 ans).

Pour cela, la révision du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) pourra être l'occasion de diagnostiquer les opportunités de développement d'activités (secteurs porteurs, nouveaux services, remplacement des départs en retraite, etc.) tout en y mesurant les potentiels d'emplois disponibles pour l'avenir, y compris dans l'économie sociale et solidaire.

Une amplification des actions déjà en cours concernant l'emploi des jeunes peut être intégrée dans les différents dispositifs et outils du Conseil Régional et autres acteurs :

- les contrats de filières et contrats d'objectifs formation ;
- les partenariats, avec entre autres, la charte d'engagement des partenaires sociaux ;
- la prise en compte du volet "création d'emplois" en particulier pour les jeunes dans le soutien aux actions des pôles de compétitivité, investissements d'avenir ;
- la déclinaison et la mise en oeuvre opérationnelle sur la région des accords nationaux signés par les partenaires sociaux sur les jeunes (accès à l'emploi, l'alternance, les stages, le logement...).

La sécurisation des parcours des jeunes, en particulier vers l'accès à l'emploi, concerne tous les acteurs impliqués avec le Conseil régional sur l'ensemble de la région Bretagne. Comme souhaite le faire la collectivité régionale en son sein, des actions innovantes (adaptées aux situations différentes des jeunes et des acteurs) permettant de réduire les précarités pourraient être soutenues dans tous les secteurs d'activités : entreprises, établissements, collectivités et associations... Comme l'a démontré l'étude du CESER sur les pratiques repérées sur la sécurisation des parcours (« Conjuguer sécurisation et flexibilité des parcours professionnels en Bretagne », 2007), des réflexions et initiatives peuvent permettre de mettre en oeuvre de nouvelles organisations et solidarités : nouvelle organisation du travail stabilisant les contrats de travail, favorisant le travail à temps plein pour les salariés qui le souhaitent, l'embauche d'un jeune et maintien dans l'emploi d'un senior, etc.

Le CESER rappelle aussi que l'économie sociale et solidaire est créatrice d'emplois pour les jeunes et qu'elle doit donc être systématiquement incluse dans les dispositifs de formation, d'insertion et d'accès à l'emploi.

Si l'objectif d'un meilleur accueil des jeunes en milieu professionnel est partagé (stages², apprentissage, emplois...), celui-ci doit être complété par un objectif de diversité des âges (E34).

Il est nécessaire de renforcer l'ensemble des dispositifs de remobilisation des jeunes en grande difficulté d'insertion qui ne peuvent, sans une préparation et un accompagnement spécifiques, profiter des dispositifs de droit commun (Cf. Dispositif régional d'Insertion Professionnelle –DRIP –).

² Voir l'étude du CESER sur « les stages en milieu professionnels » (2004)

Il est également important de faciliter les passerelles de réorientation scolaire et professionnelle des jeunes en difficulté sans que cela occasionne une pénalisation financière dommageable de ceux-ci et de leur famille (ex : boursiers).

Les partenaires du CPRDF pourraient également communiquer aux jeunes et à leurs familles leurs prévisions régionales en termes de formation et d'emploi pour les années à venir. Ceci pourrait, en complément des autres dispositifs existants, contribuer à éclairer certains choix d'orientation tout en sachant que la prospective en ce domaine est délicate.

Le CESER rappelle le rôle majeur des Missions Locales, de l'éducation populaire et du réseau Information Jeunesse, en complément de l'Education nationale pour l'accompagnement global, l'information et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en Bretagne.

3. Développer les facultés d'initiative, la citoyenneté et l'engagement des jeunes

a) Accès aux savoirs et intégration par le numérique

S'agissant de l'engagement 36 visant à mettre en œuvre un Espace Numérique de la Connaissance et des Savoirs (ENCS), le CESER souhaite ici rappeler qu'il a publié en 2007 un rapport sur « Les technologies de l'information et de la communication dans les lycées en Bretagne ». Ce rapport n'est pas cité dans la Charte régionale d'engagement pour les jeunes, bien qu'il ait émis un certain nombre de préconisations pour un meilleur usage des TICE au sein des lycées bretons. La question de la maintenance du matériel informatique présent dans les lycées faisait notamment partie des problématiques soulevées par cette étude : le CESER tient ici à souligner comme demeurant une des difficultés à résoudre, dans l'usage des outils numériques par les lycéens de Bretagne. Le CESER s'interroge sur ce que sera exactement cet ENCS et se questionne sur l'utilité d'un outil supplémentaire, plutôt que de mesures favorisant l'accessibilité numérique aux services et informations déjà existants, pour tous les jeunes. Il renouvelle la question posée lors de la session du 12 Mai 2011 dernier, par rapport au document Stratégie Bretagne Numérique : comment l'espace numérique de la connaissance et des savoirs s'articulera-t-il avec l'Espace numérique de Travail (ENT) du Rectorat d'académie ?

En outre, comme déjà indiqué, cet espace numérique devrait inclure la valorisation des projets et expressions diverses des jeunes et faciliter, par son ergonomie, la mise en lien avec les partenaires du Conseil régional.

b) Participation et engagements culturels

L'engagement 37 pourrait être complété par l'objectif de renforcer le soutien du Conseil régional à l'accompagnement des très jeunes artistes en lien avec les acteurs culturels, en particulier ceux de l'éducation populaire. Le CESER renvoie aussi à ses préconisations visant à soutenir les pratiques festives des jeunes, dans leurs dimensions culturelles, sociales, populaires et anthropologiques (Cf. Rapport « Les univers soci@ux et culturels... »). Il souhaite que le Conseil régional valorise et accentue son soutien aux rassemblements festifs

auto-organisés par les jeunes ainsi que ceux favorisant la co-présence et le brassage des générations. Cette dimension intergénérationnelle est en effet l'une des spécificités de nombreuses fêtes populaires en Bretagne (festivals, fest-noz, fest-deiz...).

S'agissant de la promotion des langues et de la culture bretonnes et gallèses, le CESER souhaite que le CR puisse s'engager davantage en faveur de la diversité culturelle au-delà du temps scolaire des jeunes. Il insiste pour que les jeunes soient considérés comme des co-acteurs des pratiques culturelles et non comme des consommateurs de produits culturels.

D'une manière plus générale, il est important de mieux prendre en compte la globalité des espaces et temps de vie des jeunes (loisirs, amis, famille...).

c) Pratique sportive

Le CESER renvoie aux préconisations de son rapport « *A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une région active et sportive* » de 2010 concernant les jeunes, celles-ci lui semblant insuffisamment prises en compte dans la Charte d'engagement (E38). Il insiste ici encore sur la nécessité d'une approche sexuée de l'activité physique régulière et du sport chez les filles et les garçons.

d) Créativité, innovation, engagement

Le CESER approuve la création d'un fonds de dotation pour les projets innovants des jeunes de moins de 30 ans, sans exclusive, (E39) en étroite association avec les réseaux de l'éducation populaire (E40).

e) Engagement

L'engagement du Conseil régional de contribuer à promouvoir le service civique va dans le sens des préconisations du CESER (E41). Il serait souhaitable que l'aide individuelle de 100 € réservée annuellement à 200 jeunes en service civique soit complétée par un engagement de la Région et de ses partenaires à se mobiliser activement et rapidement pour améliorer les conditions de vie, d'accompagnement et de formation de *tous* les jeunes en service civique en Bretagne où il rencontre déjà un fort succès. Le Conseil régional pourrait ainsi, en ce qui le concerne directement, mobiliser ses compétences majeures dans le domaine de la formation individuelle et collective en faveur de *l'ensemble des* jeunes engagés dans un service civique en Bretagne (avec ses partenaires agréés) et les informer sur les dispositifs existants (formations avant la prise de fonction, pendant et après le service, Validation des acquis de l'expérience –VAE, projet professionnel...). Cet objectif ne pourrait-il pas être inscrit expressément dans le prochain Contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF) en cours de finalisation ?

Il est important que les moyens financiers mobilisés pour soutenir les jeunes en service civique ne lèsent pas l'enveloppe budgétaire de la Région déjà dédiée à la formation des bénévoles dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie sociale et solidaire.

S'agissant du service civique, cette nouvelle intervention de la Région devra être conjuguée avec celles des autres acteurs territoriaux : B15, mouvements et associations de jeunesse et d'éducation populaire (en lien avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, la Conférence Permanente des Coordinations Associatives), les Missions locales, le réseau de l'Information jeunesse, les Centres d'information et d'orientation, ...

Même si le soutien aux jeunes en service civique dans le domaine de l'environnement est prévu, le CESER aurait souhaité que l'engagement des jeunes en faveur de l'environnement soit soutenu plus généralement, plus fortement et plus explicitement dans la Charte en lien avec sa démarche Agenda 21. L'environnement, et d'une manière générale le développement durable, sont en effet un levier important de mobilisation des jeunes.

Enfin, pour ce qui concerne l'engagement 42 d'apporter « conseil et formation aux délégués de classe qui le souhaiteraient », le CESER souligne que sur cette compétence qui incombe déjà à l'Education nationale, il paraîtrait cohérent, pour aller dans le sens d'un soutien général aux engagements des jeunes, que ceux-ci puissent, de manière complémentaire, se réaliser en lien avec les activités des élus et élues du Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne.

f) Enseignement et recherche

Le CESER approuve le soutien du Conseil régional à la création d'une chaire jeunesse (E43) mais cela ne lui paraît pas suffisant. Il rappelle ici sa préconisation d'une observation permanente, co-construite et partagée des jeunes et de leurs évolutions : « A partir de la mutualisation des sources existantes, créer un réseau régional d'expertises et de ressources « Jeunes et âges de la vie en Bretagne ». Diffuser largement ces données en région, y compris auprès des milieux professionnels et bénévoles ». Il préconise aussi de « faire plus largement connaître les initiatives et actions des jeunes dans les territoires ». Enfin s'agissant du recueil des expressions des jeunes, il est important de réfléchir avec eux à des méthodes de consultation adaptées au kaléidoscope de leurs univers sociaux et culturels, en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise des acteurs de terrain.

Le CESER rappelle aussi sa préconisation d'une « conférence régionale de la jeunesse » réunissant régulièrement l'ensemble des parties prenantes territoriales concernées, y compris les mouvements de jeunesse et les associations d'éducation populaire et des représentants de la société civile (dont le CESER). Le B15 « jeunesse » pourrait par exemple en prendre l'initiative dans le cadre de la fonction d'ensemblier du Conseil régional. Cette conférence régionale permanente « inter-acteurs » pourrait aussi être déclinée à l'échelle des départements et/ou des intercommunalités par les partenaires territoriaux.

g) Culture maritime

Le CESER approuve l'engagement (E44) de faire partager l'identité maritime de la Bretagne. Il avait à ce titre, dans son rapport pour une politique maritime en Bretagne (2007), préconisé de développer une véritable « éducation maritime », permettant de porter et de partager l'ambition maritime de la Bretagne. Il en avait rappelé l'importance au sujet des énergies marines (2009), montrant que seule une appropriation collective de cette nouvelle activité enclencherait une dynamique territoriale de création de richesses et d'emplois.

4. « Un Contrat vivant avec les jeunes de Bretagne »

En conclusion, le CESER apprécie la transversalité et les nombreux engagements portés par la Charte d'engagement. Celle-ci manifeste l'intérêt réel du Conseil régional porté aux travaux et préconisations antérieurs de l'assemblée consultative régionale.

Le CESER sera attentif aux moyens et modalités pratiques de mise en œuvre de cette Charte et, en particulier, à la place faite à l'implication des jeunes – filles et garçons - considérés dans toute la diversité de leurs situations de vie, de leurs attentes et de leurs univers sociaux et culturels. Il souhaite que le Conseil régional, en mobilisant ses partenaires en région et dans les territoires, aille désormais de l'avant vers la fonction d'ensemblier pour laquelle il exprime sa disponibilité.

III. Avis du CESER

Avec le souhait que ses observations et attentes soient prises en compte, le CESER émet **un avis favorable**.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Jean-Yves SAVIDAN (Comité académique de l'enseignement privé de Bretagne)

Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne.

Une Charte était une expression « historique », fort utilisée au Moyen-Age ,(en l'occurrence à l'époque , une constitution acceptée ou octroyée par un Prince , ou une loi ou règle fondamentale consignait droits ou privilèges réglant les conflits) ...Le concept a gardé son prestige à travers les âges (Ecole des Chartes .. etc...)....Mais le sens a inévitablement évolué ,... ne serait-ce qu'à travers le document élaboré par le Conseil Régional et soumis à nos réflexions après une riche étude du CESER concernant les univers sociaux et culturels des Jeunes en Bretagne ..

S'agit-il de garantir la solennité et la portée d'un des socles de la politique régionale ? Une charte ne peut que sceller une telle volonté .

Comme il est écrit : « les jeunes sont la première énergie renouvelable » de la Bretagne... Ceci nous met dans l'actualité et l'avenir de la région au XXIème siècle et nous pourrions dès lors inscrire la notion de Charte dans la modernité .

Nous pouvons cependant poser 2 questions : ce terme « charte » émane-t'il des Jeunes , ou pas et ...pourquoi ne pas libeller le titre comme suit : Charte d'engagement des jeunes pour la Bretagne avec tous les bretons .

La région est à penser ensemble ,et pas seulement la région... mais tout le destin du Monde . Cela doit s'ancrer dans un premier espace , que les jeunes qualifient « d'espace de proximité » . la Bretagne présente tous les atouts culturels et historiques pour œuvrer à ce niveau et les possibilités sont considérables .

Alors 45 engagements pour les jeunes , avec les jeunes ,...Déjà un beau travail et un vrai défi ...Et si tous les jeunes bretons , s'appropriant en BGV tous ces axes , demandent leur mise en œuvre , sans délai ou presque ?Pouvons –nous le faire ensemble ?

Ces axes correspondent-ils à leurs attentes , compte-tenu de la vitesse d'évolution des situations et problèmes actuels et à venir ?

Que manquerait-il ? Et s'il fallait établir des priorités , qui décide ? et Comment ?

Un des engagements est très précis :N°38 : le chèque sport est attribué aux jeunes de 16-19ans à partir de la rentrée 2011. C'est clair , net , indiscutable ...

Par ailleurs nous notons une autre forme grammaticale :veillera, soutiendra, favorisera, adaptera, établira, déclinera, proposera, lancera facilitera, recherchera.....etc ...

Quel sera donc le statut de cette Charte dès son adoption ? Comment va-t-elle entrer dans les Jeunesses de Bretagne et les entraîner dans un nouveau monde , leur permettant de rêver et de faire exister avec tous les Bretons , un « monde juste à vivre ensemble » ?

« c'est la fièvre de la jeunesse qui maintient le monde à la température normale. Quand la jeunesse se refroidit , le reste du monde claque des dents ».

Alors le conseil régional peut œuvrer à 45 degrés avec la Charte proposée, c'est bien au-delà de la température normale ,même dans le cadre d'un changement climatique, mais cela témoigne d'une volonté et d'une ambition élevées...

La Bretagne et sa jeunesse méritent bien cela en misant concrètement sur la force et la créativité de cette « énergie renouvelable ».

Mais « à vin nouveau , outre nouvelle » ,une autre vie est à faire naître ,des ingrédients sont sûrement déjà là et disponibles .

INTERVENTION de M. Claude LAURENT
(Union régionale des associations de parents et d'amis de personnes
handicapées mentales et le Centre régional d'études et d'actions sur les
inadaptations et les handicaps)

J'interviens au nom de l'Urapei de Bretagne, du CREAI ainsi que de l'URIOPSS de Bretagne

Cette session consacrée à la CHARTE d'engagement pour les jeunes de Bretagne témoigne de l'importance que la Région Bretagne souhaite donner aux actions en faveur des jeunes.

La formule : la jeunesse est bien « la 1^o énergie renouvelable en Bretagne » témoigne bien de l'importance des actions envisagées dans cette charte en faveur des jeunes.

Nous ne pouvons que partager ce sentiment. Les jeunes étant l'avenir, il nous faut dès aujourd'hui les aider et les accompagner pour qu'ils puissent s'insérer le mieux possible et puissent faire face aux nombreuses difficultés qu'ils rencontrent.

Au travers de ces rapports et de cette charte, la région dépasse très largement le cadre de ses compétences de base et se veut être, par les multiples actions envisagées, l'ensemblier des actions en faveur des jeunes comme le lui préconisait le rapport du CESER sur les Univers [soci@ux](#) et culturels des jeunes de Bretagne.

Les multiplicités d'acteurs rendent en effet obligatoire une forme de coordination, de centralisation et de concertation. Sans cette coordination, sans ce rôle d'ensemblier, il ne peut y avoir de vision pertinente, ni d'évaluation des résultats, compte tenu des saupoudrages des diverses actions. Gageons que cette charte avec ses 45 engagements sera le ferment pour l'insertion réussie des jeunes de Bretagne.

Je voudrais toutefois évoquer certaines actions:

En ce qui concerne les difficultés des jeunes en situation de précarité ou en difficulté sociale, les actions d'information par le CRIJ se doivent d'être bien déclinées sur l'ensemble du territoire de la région et ne pas se contenter du territoire rennais. .

Les actions en faveur du logement que ce soit au profit des apprentis, des stagiaires, des étudiants, ainsi que des jeunes ménages sont à saluer car elles devraient permettre à tous ces jeunes d'accéder à un logement, gage d'une bonne insertion professionnelle et sociale.

Trop de jeunes ne font pas les formations souhaitées faute de trouver un logement à proximité du lieu de formation ou d'apprentissage choisi, et se retournent vers les solutions de proximité du domicile familial, ce qui n'était pas leur choix initial.

Dans le domaine de la Santé, l'état des lieux fait ressortir les difficultés des jeunes en matière de santé : difficultés déjà pointées dans de multiples rapports et notamment l'étude sur la santé des bretons dans les 21 pays de Bretagne. Le Directeur régional de l'agence régionale de Santé pointe, d'ailleurs fréquemment les indicateurs de santé défavorables et les actions nécessaires à mettre en oeuvre au travers du plan régional de santé.

Ce plan régional de santé en projet actuellement sera d'ailleurs soumis à une large concertation dans les prochains mois que ce soit sur les territoires de santé avec les conférences de territoire, les pays, et la région. D'ailleurs l'ARS a prévu de solliciter de façon formelle l'avis de la région Bretagne et du CESER au cours du mois de décembre sur ce plan régional de santé dans lequel il est important que les actions et propositions de cette charte puissent se retrouver tant dans le volet de la prévention, que de l'accès aux soins, ainsi que de l'éducation

à la santé. Cette éducation aux bonnes conduites de santé est indispensable pour garantir une espérance de vie en bonne santé.

Le rapport met en exergue les réalisations pertinentes des animateurs territoriaux de santé. Mais il est dommage que ces animateurs territoriaux n'existent que sur 8 pays et une ville. Il serait pertinent de dupliquer ces actions sur l'ensemble des territoires.

Et en ce qui concerne l'engagement 30 , relatif à la promotion de l'accueil et de la scolarisation en milieu ordinaire des jeunes en situation de handicap, nous ne pouvons que nous en féliciter.

En effet les actions de formation à la prise en compte du handicap sont indispensables pour garantir un accueil des personnes handicapées au sein des organismes de formation. C'est un des éléments de l'accessibilité qui n'est pas que physique.

Je vous remercie de votre attention .

INTERVENTION de Mme Marie-France THOMAS (Comité régional CGT de la région Bretagne)

Le diagnostic de la Région dans la charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne reprend de manière exhaustive les points clés concernant la jeunesse bretonne. Le Conseil régional des jeunes doit également en prendre prochainement connaissance ; il sera particulièrement intéressant d'avoir le retour de jeunes dont le regard apportera un oeil différent de celui des membres du Ceser.

Le Conseil régional a réalisé un gros travail d'analyse : valeurs des jeunes, diplômes, emploi, santé, logement, conditions de vie, citoyenneté, sont passés au crible. Cette photographie des problématiques de la jeunesse dans notre région aujourd'hui permet de bien cerner les choses. A la proposition du président " Un toit, une passion, une qualification, des jeunes en bonne santé et une jeunesse engagée ", nous ajouterions toutefois " un emploi de qualité et un logement digne ". Une fois ces priorités acquises, le reste suivra; les passions pourront alors s'exprimer, l'accès aux soins de santé sera garanti, la qualification pourra s'acquérir en cours d'emploi ou s'enrichir et les engagements au sein de la société se consolider.

A travers cette charte, la Région indique les axes et directions qu'elle veut mettre en place et dont elle fait un des fers de lance de sa politique volontariste annoncée dans le programme de sa campagne.

Bien évidemment, la CGT ne peut faire l'économie d'un constat qui montre les dégâts de la politique libérale d'un gouvernement sans complexe qui détruit tout sur son passage, emploi, services publics, avancées sociales. Les familles et par conséquent les jeunes en font les frais aujourd'hui. De nombreux Bretons sont dans une situation dramatique et les associations de solidarité ne sont plus en capacité de faire face aux demandes, le fossé entre les classes sociales se creusant davantage chaque jour.

Si nous saluons l'initiative régionale, nous savons aussi que cette politique volontariste a des limites. En effet, il nous revient de remettre ces propositions dans le contexte économique particulièrement tendu dans lequel sont les collectivités aujourd'hui. La Région n'a d'ailleurs sûrement pas manqué de mesurer la difficulté de l'exercice en listant ses engagements. Pour la CGT, la question qui reste en suspens est donc celle des moyens dont dispose la Région pour concrétiser ses engagements, notamment le recrutement de professionnels pour l'accompagnement des jeunes.

Nous connaissons et saluons également le travail des structures jeunesse dans leur travail auprès des jeunes. Si un suivi individualisé dans les parcours de formation et un partenariat avec les entreprises est nécessaire, il existe déjà des dispositifs nationaux comme les programmes Civis (contrat d'insertion dans la vie sociale) et RCA (Revenu contractuel d'autonomie) menés par les Missions locales. Et des conventions de collaboration et de parrainage entre branches professionnelles et acteurs de l'insertion facilitent aussi l'ouverture du monde de l'entreprise aux jeunes.

Pour que ce nouveau contrat puisse avoir une chance de produire des effets, tous les acteurs concernés devront s'engager aux côtés de la région, même si cela n'est pas suffisant pour pallier tous les manques d'une politique nationale.

Souhaitons que cette charte, porteuse d'espoir, ne soit pas un simple effet d'annonce et qu'elle porte ses fruits.

Dans ce sens, il nous apparaîtrait judicieux que la Région évalue de manière systématique, qualitative et quantitative, la place faite aux jeunes dans tous les programmes qu'elle finance.

La région Bretagne veut croire en la jeunesse et la charte proposée est ambitieuse. Lui donner une chance de produire des effets positifs, c'est permettre aux jeunes de se l'approprier et de la faire vivre. C'est pourquoi, ils doivent être associés et concertés de façon régulière pour en améliorer le contenu et l'adapter aux évolutions futures.

**INTERVENTION de Mme Anne-Claire DEVOGE
(Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation
populaire (CRAJEP))**

Monsieur Le Président

Mesdames et Messieurs les conseillers, merci de me donner la parole. Je représente le CRAJEP (Comité Régional des Associations Jeunesse Éducation Populaire).

Le CRAJEP attendait depuis cette nouvelle mandature la définition et la mise en œuvre d'une politique de Jeunesse conforme aux ambitions annoncées : *« Les jeunes de Bretagne sont une chance et une force pour construire la Bretagne. Permettre à tous les jeunes d'exprimer leurs talents, de se construire un avenir qui soit le leur et non pas le résultat de choix subis, de vivre cette étape fondamentale de la construction individuelle, de relever les défis environnementaux, économique et sociaux d'aujourd'hui et de demain... Voici autant de raisons qui amènent le Conseil régional à se mobiliser pour l'avenir des jeunes en Bretagne et à prendre ainsi l'initiative de bâtir une charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne. (...) Le projet (...) met le jeune au centre des politiques publiques que la région mène, en formulant des engagements portant sur l'ensemble des champs et préoccupations qui ont été exprimés : un toit, une passion, une qualification, des jeunes en bonne santé et une jeunesse engagée. (Le président du CR)*

Les Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire se reconnaissent dans ce projet politique à la lecture de la Charte d'engagement, mais l'ambition d'une telle politique nous semble incomplète. Le rendu ne correspond pas en effet à ce que nous pourrions en attendre et au delà à ce que nous aurions pu proposer dans ce cadre, n'ayant pas été suffisamment consulté.

La place du jeune dans cette politique jeunesse est tout à fait interrogative ? La place de nos mouvements et associations contributives de ces mises en œuvre est interrogée là aussi... Nous ne pouvons en effet que regretter que la politique jeunesse ici proposée, corresponde à une vision descendante d'adultes pour les jeunes, et non pas à une véritable politique pour, avec et surtout par les jeunes.

Alors, quelques remarques et propositions sur ce document, validées collectivement par le CRAJEP Bretagne, et sans nous opposer une place quelque peu anecdotique, il nous semble que reconnaître notre qualité et notre expertise sur ces questions ne peut qu'enrichir la politique jeunesse de la région en combinaison avec les autres acteurs (Etat et collectivités locales). C'est aussi reconnaître un maillage jeunesse sur l'ensemble du territoire régional.

Soutenir et associer les associations et fédérations de Jeunesse et d'éducation populaire, permettraient de partager le diagnostic proposé par la région dans la première partie de son propos. En effet quid des analyses partagées, sur les logiques d'associations des jeunes à la politique qui les concerne, au soutien à leur initiative et à leur forme d'engagement.

Des démarches d'engagement sont à l'œuvre, portées par nos associations. Plurielles, elles s'initient, se développent, se combinent : engagement volontaire dans le cadre du BAFA qui a fait toute ses preuves, engagement civique avec le service civique - devenu récemment la seule politique jeunesse de l'état, engagement international avec le Service Volontaire

Européen, engagement des jeunes dans les Juniors associations et les mouvements de jeunesse, les jeunes engagés dans le conseil régional des jeunes... Ces parcours mis en œuvre et soutenus par nos associations JEP ont fait leur preuve – notamment en Bretagne. Il nous faut dans ce cadre consolider les partenariats avec le Conseil Régional de Bretagne de soutien à l'engagement.

Nous avons pu dans le cadre de la saisine jeunesse du CESER fournir un certain nombre d'éléments, notamment concernant le BAFA ou le Contrat d'engagement éducatif (aujourd'hui menacé). Cette formidable politique de formation à l'engagement responsable et citoyen, qui depuis la libération considère un jeune – même mineur – en capacité de prendre des responsabilités en encadrant d'autres jeunes mineurs en collectif illustre s'il en était besoin, que des choix politiques ambitieux sont possibles et qu'ils sont aujourd'hui reconnu au delà de ce volontariat associatif. Ils représentent dans une logique économique un nombre conséquent d'emploi (et premier emploi) dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, emplois occupés par des jeunes.

Nous avons de même soutenu les initiatives des jeunes depuis des décennies et avons été attentif et vigilant aux valeurs de respect, de citoyenneté, d'émancipation et d'engagement qui en découlaient. Nous avons su associer les jeunes dans ce cadre aux politiques qui les concernent, notamment les jeunes les plus exclus.

Soutenir autrement dit ce champ de notre activité – les vacances et les loisirs des jeunes, l'engagement volontaire – au delà des enjeux repérés ici dans l'engagement N°20 (départ en vacances des jeunes en difficultés), serait pour le Conseil régional, prendre en considération le jeune dans tous les temps de sa vie et pas seulement sur une focale de jeunes scolarisés ou en apprentissage. C'est nous permettre dans le cadre de nos missions de :

- continuer à former les professionnels de l'animation jeunesse : ceci doit continuer à être soutenue pour appréhender ce métier dans toute sa diversité et sa complexité et ainsi revisiter la manière dont ils envisagent la jeunesse aujourd'hui avec l'ambition de la politique jeunesse ici portée (dans le cadre du CPRDF, nos enjeux sont noyés dans d'autres schémas et l'OFT ne permet pas de repérer par territoire des besoins qui relèvent d'une analyse plus régionale en ce qui nous concerne).
- continuer d'inscrire la formation des bénévoles de nos associations et notamment les jeunes bénévoles (la révision de la loi 1901 récemment leur permettra t-elle encore longtemps d'y participer ?)
- Soutenir l'action collective de cette politique jeunesse organisée, c'est reconnaître les missions d'éducation à la santé, à l'alimentation, à la prévention des risques, à l'engagement dans une vie collective, à la responsabilisation des jeunes, dans un projet d'éducation informelle. Des démarches remarquables qui mobilisent les jeunes au quotidien sont à l'œuvre tant au local, qu'au niveau régional : elles sont portées par nos associations dans des projets particuliers.
- Enfin, sous l'angle des dispositifs, nous ne pouvons qu'interroger une politique plus globale qui met l'accent sur une politique jeunesse du contrôle social, et principalement vue sous l'angle de l'insertion économique et sociale des jeunes, devenant le premier (le seul?) vecteur d'une politique nationale. Espaces d'expression et d'engagement, les associations de jeunesse et d'éducation populaire promeuvent une démarche participative qui s'appuie sur l'initiative citoyenne et l'implication des jeunes dans la conduite des projets. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire considèrent en effet la participation à la vie de la cité comme un levier essentiel dans le parcours des individus vers l'autonomie et l'émancipation, et comme une ressource primordiale dans l'élaboration des politiques publiques.

- Concernant le service civique, l'aspect financier n'est pas le seul noeud que nous avons pu repérer auprès des jeunes concernés. Un besoin d'accompagnement et de formation aux valeurs civiques est devenu criant (passage de 1j de formation par mois dans l'ancien Service civique volontaire à 3j annuels dans le cadre d'un nouveau service civique par jeune). Nous avons de plus fait évoluer ce dispositif de formation et d'accompagnement en intégrant dans les formations proposées par nos Fédérations et associations des jeunes en service civique qui ne bénéficiaient pas d'un soutien fédératif pour leur permettre d'intégrer ces dispositifs d'accompagnement en concertation avec l'agence. Là aussi, le soutien du Conseil régional à nos missions serait efficient.

Le Conseil Régional *est disponible pour effectivement coordonner le portage d'une politique en faveur des jeunes en assumant le rôle d'ensemblier pour les collectivités territoriales rassemblées au sein du « B15 jeunesse »*. Nous souhaitons nous associer à ce travail et nous le faisons déjà en étant présent dans les conseils consultatifs de la jeunesse sur les départements. Nous œuvrons dans le champ associatif - CPCA notamment – pour faire reconnaître un enjeu de co-construction des politiques publiques dans le champ qui nous concerne. Nous sommes employeurs et opérateurs d'une politique d'intérêt général sur l'ensemble du territoire dans le cadre de nos missions délégués et en cohérence avec l'agrément Jeunesse Education Populaire. Les échelons régionaux de nos associations, fédérations et mouvements doivent être soutenus dans ce contexte pour ce que nous sommes. Des conventions pluriannuelles d'objectifs, sur ces missions jeunesse, à l'image de celles mises en œuvre par la région avec la CPCA nous permettraient d'agir sur les leviers qui sont les nôtres et qui convergent vers une charte d'engagement pour et avec les jeunes de Bretagne.

Afin de consolider ces espaces de concertation, il est nécessaire de créer les conditions nécessaires au développement des associations agissant avec et pour les jeunes. Cela passe par un appui et un accompagnement des collectivités dans la structuration du tissu associatif local. Territoire de vie et de projet, le « local » offre un cadre privilégié pour l'implication des citoyens et la participation de la société civile à la co-construction de l'action publique. Il importe par conséquent d'agir par l'éducation populaire pour renforcer et dynamiser la démocratie locale.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous remercie.

INTERVENTION COMPLEMENTAIRE (en tant que membre de la CPCA)

Modifier la loi de 1901, c'est une drôle d'idée...

Modifier la loi de 1901, au creux de l'été, sans consulter, c'est les associations ignorer.

Modifier la loi de 1901 par une loi pour **le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, c'est cavalier !**

Modifier la loi de 1901 pour la restreindre, c'est la nier !!!

Le gouvernement a eu la riche idée donc d'ajouter un article 2 bis à la loi de 1901 relative au contrat d'association en décrétant que désormais les mineurs âgés de 16 ans et plus pourraient s'associer après autorisation de leurs parents.

Merci, cela justifie pleinement l'existence d'une secrétaire d'Etat à la jeunesse et à la vie associative. Le hic, et il est de taille, c'est que les jeunes de tout âge avaient pleinement ce droit avant. Désormais, il leur faut attendre 16 ans et avoir l'autorisation des parents. Merci...

Cette même majorité a envisagé de faire baisser de 13 à 12 ans l'âge auquel un jeune peut être placé en garde à vue... Le ministère de la jeunesse et des sports avait même, il y a quelques années imaginer un stage expérimental ouvert aux jeunes de 14 à 24 ans en vue de passer le Brevet d'aptitude à la gestion associative (BAGA).

Le journal Le Monde, en date du 18 Août, analyse finement la chose : le droit d'association était reconnu à toute personne, sans condition d'âge. La loi de 1901 ne réserve pas la liberté d'association aux seuls citoyens en âge de voter, ni aux civilement majeurs. Car pour le législateur républicain de 1901, le droit d'association était un droit naturel, un droit que le gouvernement ne peut concéder, un droit personnel qui préexiste à l'Etat. Il constitue ce qu'aujourd'hui nous nommons une liberté fondamentale et un droit inaliénable. C'est ainsi que la convention européenne des droits de l'homme garantit la liberté d'association "*à toute personne*".

Une vraie belle bêtise donc, qui ne peut être rattrapée que par un retrait, rapide et sans condition. La CPCA Bretagne, qui rassemble les associations de Bretagne, va interpellé la Région qui s'apprête à décider de sa politique jeunesse, en lui suggérant de prendre une motion en ce sens en plénière.

Nous ne manquerons pas, réunis en Conférence Régionale de la Vie Associative, à Rennes, le 26 novembre, de mobiliser les responsables associatifs de Bretagne, si cette mesure stupide n'avait pas été retirée.

Trop de lois tue le droit !

INTERVENTION de M. Alain MONNIER
(Institut culturel de Bretagne et Conseil culturel de Bretagne)
Dileuriad Skol-uhel ar Vro/représentant Institut Culturel de Bretagne

M le Président, Cher(e)s Collègues,

J'interviendrai au nom des acteurs culturels bretons pour saluer la publication de cette Charte d'engagement dont il est toutefois impératif, dans le contexte et le calendrier actuels, qu'elle se traduise au plus vite dans les faits et ce bien entendu de la façon la plus transversale possible, de manière à éviter le saupoudrage, ou bien ce qui fut parfois qualifié par les responsables régionaux - pour le regretter - de « politique de guichets ». Il semble enfin évident que la politique en faveur de la jeunesse, soit nécessairement menée en respectant le principe de subsidiarité c'est-à-dire mise en œuvre avec les jeunes eux-mêmes et avec celles et ceux qui au quotidien, dans les champs sociaux, éducatifs, culturels, sportifs, et de la solidarité interviennent dans ce domaine, prioritaire pour le présent comme pour l'avenir.

Concernant la participation et les engagements culturels, je me félicite de la façon démocratique dont les remarques et contributions ont été intégrées par la Commission Qualité de vie, Culture, Solidarités.

Le Conseil Culturel de Bretagne fera lui-même samedi prochain une contribution sur le document que propose le Conseil régional. Je suis persuadé que les membres de l'assemblée régionale y trouveront d'utiles compléments de réflexion. A cet égard, il est bon de rappeler, dans la suite des enquêtes linguistiques constantes, que la pratique des langues dites régionales, loin de freiner celle des langues étrangères, la favorise au contraire par une meilleure maîtrise du « code-switching ».

Enfin, en cette session de rentrée, consacrée à la jeunesse et donc à la formation comme à la culture, je souhaite saluer la mémoire de Pêr Denez, disparu cet été, qui occupa de nombreuses fonctions et dont les efforts au bénéfice de la jeunesse méritent d'être ici rappelés. Kenavo, Pêr, ha trugarez.

INTERVENTION de Mme Viviane SERRANO (Union régionale Solidaires)

La rentrée s'est faite avec son lot d'augmentations :

- 1,72 % pour l'inscription en licence
- 4,7% pour l'inscription en master
- 3,6% pour l'inscription en doctorat

auxquelles s'ajoutent une hausse du montant de la sécurité sociale étudiante qui dépasse les 200 €, les hausses des loyers, les hausses des transports, les hausses des fournitures, des livres, etc, etc...

Aujourd'hui, un étudiant-e sur deux travaille pour subvenir à ses besoins durant ses études. Et nous connaissons tous la difficulté de l'exercice. C'est ainsi que le(s) étudiant-es de plus précaires se retrouvent exclu-es, et que les étudiant-es issu-es des classes populaires sont de moins en moins nombreux au fil des années.

Un grand nombre de jeunes restreignent leur choix d'orientation pour raisons financières.

Cette charte arrive donc à point nommé tant dans le calendrier que dans la politique affichée par le Conseil régional.

Cependant certains points mériteraient d'être approfondis, complétés.

Nous citerons par exemple, une aide aux jeunes qui souscrivent à une complémentaire santé (ce dispositif existe en Pays de Loire).. Nous connaissons les difficultés rencontrées (clairement identifiées par les diverses instances), pour l'accès aux soins d'un grand nombre d'étudiants, qui faute de moyens renoncent aux soins, avec les répercussions que ça peut avoir pour leur devenir.

Autre exemple, il faudrait développer le « faire avec les jeunes ». Si nous voulons qu'ils s'investissent, nous devons les aider à trouver toute leur place, en sachant laisser la notre et accepter qu'ils fassent différemment.

Enfin dernier exemple (liste non exhaustive), il ne faut pas oublier tous ces jeunes qui ne sont ni dans les associations, ni dans les clubs, ni dans les cursus scolaires, ni en emploi.

Nous devons prendre le temps d'une réelle réflexion sur le sujet, prendre le temps de rencontres pour, là aussi définir une politique de prise en charge et d'aide à trouver sa place dans la cité.

Aujourd'hui la Charte propose les paroles, l'Union Régionale Solidaires de Bretagne espère que la mise en musique sera rapide et efficace. Que les moyens de l'orchestration seront à la hauteur du tube espéré !

L'Union Régionale Solidaires de Bretagne insiste sur les remarques émises dans l'avis, et précise que c'est bien dans ce cadre que nous voterons l'avis.

INTERVENTION de Mme Evelyne HUAUME (CFDT Bretagne)

Fort judicieusement inspirée de la saisine du CESER, la charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne constitue un véritable tremplin pour l'action de l'ensemble des acteurs régionaux en direction de la Jeunesse.

La CFDT dans ses relations avec les Jeunes notamment au travers du travail précaire, saisonnier, intérim, mais aussi les emplois durables qui se font hélas, plus rares pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail, a une connaissance partielle des spécificités de la Jeunesse Bretonne. Les travaux du CESER nous apportent une meilleure connaissance de leur environnement global, qui est une source de réflexion supplémentaire pour les actions vis-à-vis des jeunes bretons

Pour la CFDT, le 1^{er} problème à aborder et à régler, c'est l'emploi stable des jeunes.

En effet, la France compte aujourd'hui plus d'un million de chômeurs de moins de 30 ans. Parmi les jeunes en emploi, 34% des 15-24 ans est en emploi précaire pour des contrats à durée de plus en plus courtes. Le risque d'une génération sacrifiée est bien présent.

Le conseil régional rappelle utilement que ses compétences obligatoires sont situées au niveau de la formation initiale, de l'apprentissage de la formation par alternance et de la formation professionnelle.

La CFDT souhaite donc que le conseil régional fasse de l'accès à l'emploi et des conditions d'accès à l'emploi le fil conducteur de son action en faveur des jeunes.

Le contrat de plan régional de développement des formations doit être le socle de son action en faveur de l'insertion des jeunes sans qu'il soit nécessaire de décliner ces questions sous une autre forme.

Sur les questions posées, appelant un partenariat, comme, par exemple, l'accompagnement, l'orientation ou l'insertion, la CFDT appuie la volonté du Conseil régional à valoriser, à soutenir et à s'inscrire systématiquement dans les dispositifs et les initiatives déjà prises par les autres collectivités et services publics ou découlant d'accord paritaires des partenaires sociaux.

Pour la CFDT, l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle passe par ;

- La mise en place d'une garantie jeune comprenant un accompagnement renforcé et un revenu pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail ou sont enfermés dans un parcours précaire

- L'ouverture aux jeunes des minimas sociaux en mettant fin aux critères discriminants d'accès au RSA pour les moins de 25 ans

- Une insertion durable des jeunes, notamment des moins qualifiés en faisant de l'alternance de qualité un rouage essentiel des politiques d'emploi dans les entreprises

- Le développement d'actions volontaristes visant à favoriser l'égalité des chances entre les jeunes femmes et les jeunes hommes dans leur choix d'orientation, notamment par des sensibilisations contre les stéréotypes, des stages de découverte des métiers connotés dans un genre etc..

Tous ces problèmes ne relèvent pas de la compétence régionale, mais nous gageons que les élus régionaux, également engagés par des programmes politiques nationaux auront à cœur la problématique d'insertion des jeunes à quelque niveau que ce soit. En d'autres termes d'envoyer des messages positifs aux jeunes, ce qui n'est pas le cas de l'Etat qui vient de décider de restreindre la base de calcul des cotisations sociales des apprentis.

La lutte contre la précarisation croissante de l'emploi des jeunes, contrats de plus en plus courts, temps partiels imposés, nécessite que le conseil régional conditionne ses aides aux entreprises et collectivités territoriales à l'usage limité des contrats précaires. C'est le rôle de la charte pour la qualité de l'emploi.

Pour les modalités d'accès à l'emploi, le transport et le logement notamment, la compétence transports du Conseil régional doit être mobilisée au profit des jeunes.

Le développement de Korrigo et certaines des mesures tarifaires prises vont dans le bon sens. De plus, l'ancrage des jeunes dans les transports collectifs ne peut qu'être bénéfique pour leurs rapports futurs aux modes de transports alternatifs à la voiture.

Les questions qui leur sont posées sont plus quotidiennes : coûts des déplacements, disponibilité des transports à des horaires atypiques, fréquence des liaisons. Ces questions valent pour tous les usagers mais sont cruciales pour les jeunes dans leur accès à l'emploi. De même les coûts d'apprentissage et les difficultés d'accès à l'examen du permis de conduire justifient que le Conseil régional se rapproche des services de l'Etat, départementaux et régionaux, pour permettre aux jeunes de lever - plus rapidement et à moindre coût - ce qui est souvent un verrou à l'accès à l'emploi.

Si la question cruciale du logement relève de l'action facultative de l'institution régionale, la CFDT approuve l'investissement de la Région dans le soutien aux jeunes dans le parcours du combattant qu'est la recherche d'un logement (engagement 9). Pour autant, plutôt que de développer son propre dispositif de garantie des impayés, la CFDT engage le conseil régional à abonder les dispositifs existants (GRL, Loca pass) et à en faire la promotion auprès des jeunes Bretons. Un partenariat peut être trouvé avec les porteurs des dispositifs existants.

La CFDT alerte depuis de nombreuses années les collectivités sur les difficultés que rencontrent les saisonniers à se loger. La mobilisation des structures d'internat des Lycées va dans le bon sens même si cela ne règle pas tous les problèmes. Des expériences diverses existent sur le territoire. A nous de les exploiter pour répondre aux besoins cruciaux des saisonniers (jeunes ou moins jeunes).

La CFDT, consciente des enjeux majeurs pour tous les jeunes en Bretagne, veut être un partenaire, dans les dossiers relevant de ses compétences. Elle diffusera largement cette charte afin de mobiliser tous les acteurs et interpeller les partenaires (Etat, collectivités, société civile) et d'intégrer les éléments qui peuvent donner aux Jeunes un élan dans leur vie quotidienne (professionnelle, militante, et vie de tous les jours) afin qu'aucun jeune ne soit oublié : celui qui réussit et celui qui connaît quelques galères, Filles et Garçons, un accent devant être mis afin d'aider ces premières à trouver toute leur place dans nos structures et notre société.

Car il y a bien une obligation de résultat si on ne veut pas que cette charte ne reste qu'un vœu pieux.



INTERVENTION de M. Joël JOSSELIN (Comité régional FO de Bretagne)

J'ai rencontré hier une jeune femme de trente ans. Elle a appris le langage des signes et vient de décrocher ce que l'on appelle maintenant un emploi. 20 heures par semaine dans un lycée d'enseignement professionnel pour accompagner des jeunes malentendants. 624 € net par mois et un emploi du temps qui l'oblige à plusieurs déplacements hebdomadaires grevant ainsi d'autant de frais de déplacements son royal traitement.

L'un des 45 engagements de la région règlera-t-il ce problème ?

J'ai rencontré aussi un père qui ne savait plus où placer son jeune handicapé, fermeture de places d'accueil dans les structures spécialisées obligent sans compter la non prise en charge des déplacements en VSL.

La charte régionale compensera-t-elle le désengagement de l'Etat en la matière ?

Nous sommes, à Force Ouvrière, bien conscients que l'emploi des jeunes ne se règlera pas au niveau régional, que c'est une question républicaine et nationale, et que les mesures d'austérité votées en ce moment même dans les Assemblées ne contribueront certainement pas à régler le problème des EVS, AVS et autres contrats aidés qui sont le lot de centaines de milliers de jeunes dans ce pays.

Force Ouvrière revendique toujours, crise de la dette ou pas, règle d'or ou pas, un vrai travail et un vrai salaire, c'est la première condition à la réussite des jeunes.



INTERVENTION de Mme Claudine LEMASSON (Conseil fédéral régional FSU Bretagne)

S'il est vrai qu'il y a plusieurs jeunesses, il n'en demeure pas moins que les jeunes, dans leur ensemble, sont les premières victimes du chômage de masse et de la précarité. A chaque nouvelle aggravation de la crise économique, ce sont eux qui en paient le plus lourd tribut. C'est pourquoi la FSU ne peut que se féliciter qu'une politique publique fasse de l'action envers les jeunes une priorité.

La première partie de la « Charte d'engagement pour les jeunes » fait des constats justes et des analyses pertinentes sur les mutations qui affectent les jeunes en Bretagne. Parmi ces constats, la dynamique démographique régionale en est un élément central. Au regard des compétences du conseil régional, sa capacité à anticiper la croissance à venir du nombre de jeunes à accueillir dans les lycées publics de Bretagne est, pour la FSU, un enjeu de première importance. La FSU appuie avec force, le souhait exprimé dans l'avis du CESER d'un engagement du conseil régional pour répondre en termes de capacités d'accueil à la forte augmentation du nombre de lycéens attendu dans les prochaines décennies. Cette exigence passe par l'élaboration, en concertation avec l'Etat, d'un plan pluriannuel de constructions de nouveaux lycées en Bretagne. A court terme, la saturation actuelle des lycées constatée en cette rentrée suppose d'accroître au plus vite les capacités d'accueil des lycées existants et d'engager, sans attendre, comme c'est prévu dans le PPI, les procédures pour qu'un nouveau lycée dans l'agglomération rennaise puisse effectivement ouvrir ses portes à la rentrée 2016.

Beaucoup des engagements proposés ne peuvent que recueillir l'approbation de la FSU, en particulier ceux qui portent sur le logement, le transport, la santé et l'engagement des jeunes. Quelques autres engagements suscitent de notre part interrogations et remarques.

L'engagement 23 concerne une expérimentation dans la gestion des CIO. S'il s'agit de faire en sorte qu'Etat, Région et départements s'organisent et coopèrent pour mieux assurer le fonctionnement des CIO, il n'y a pas, de la part de la FSU, d'objection. Il ne faudrait pas, pour autant, qu'une telle expérimentation serve de levier pour un processus de transfert des personnels des CIO vers les Régions. Si ce n'est pas l'intention du conseil régional certains projets de ce type existent dans les « cartons ».

L'engagement 25 porte sur la formation par voie d'apprentissage. La FSU regrette que l'idée d'augmenter le nombre d'apprentis de niveau V et IV soit mentionnée. Ce n'est ni souhaitable ni réaliste. La FSU n'approuve pas, non plus, l'idée de formation initiale commune mixte entre scolaires et apprentis. A l'occasion du débat sur le CPRDF, la FSU aura l'occasion de préciser son argumentation sur ces deux points. Concernant les engagements 31 et 32, ils sont à lier au débat qui va s'engager sur le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. La FSU s'interroge toutefois sur le sens de la création d'une « chaire jeunesse ».

Plusieurs engagements impactent tant le fonctionnement des lycées que leurs personnels, ils portent, pour les uns, sur l'accueil en internat, y compris pendant les congés d'été et, pour les autres, sur les actions éducatives en matière de santé et de formation des délégués. Les

intentions sont bonnes mais la FSU souhaite éclaircissement en particulier sur les modalités et demande qu'une concertation avec les représentants des personnels soit engagée sur ces propositions. Elles concernent les engagements 3, 5, 12 et 42.

Pour ce qui concerne l'engagement n° 10, la FSU salue l'initiative qui permet d'apporter une aide au logement supplémentaire dans le cas d'une obligation d'une double résidence dans le cursus de formation. Par contre, celle-ci ne concernerait que les apprentis. Aussi, afin de respecter l'égalité de traitement entre les jeunes bretons, la FSU souhaiterait que cette aide soient étendue à l'ensemble des dispositifs de formation concernés par cette obligation.

Malgré des divergences sur certains points de l'avis ici proposé (apprentissage, « parcours mixtes »), la FSU votera cet avis d'autant qu'il préconise l'élaboration d'un plan pluriannuel de constructions des lycées : exigence incontournable pour l'avenir éducatif des jeunes en Bretagne.

INTERVENTION de M. Gérard FERRÉ (UNSA Bretagne)



L'UNSA se réjouit de cette action déclinée comme prioritaire par l'assemblée régionale.

Le document présenté, en résultat de la saisine du CESER confiée à la commission Qualité de Vie Cultures et Solidarité, est un travail important, conforme à nos attentes et à nos convictions.

Cependant, si la Région chef de file, est légitime dans sa fonction d'ensemblier, la gouvernance territoriale partagée sera complexe à gérer.

En effet, l'ambition du Conseil Régional risque d'être limitée par la légitimité opérationnelle des actions, parcellisées entre les différentes collectivités territoriales, l'état, et les autres partenaires, entreprises, associations, etc ...

Cette ambition de l'assemblée régionale se heurtera donc, à la fois :

- aux difficultés liées à un contexte économique difficile,
- à l'évolution attendue des compétences partagées,
- à la veille d'une réforme territoriale non aboutie,
- au désengagement constant de l'État.

Pour **l'UNSA**, quelle que soit la difficulté de la cohérence entre la légitimité et la volonté politique affirmée et pour que ce dossier puisse aboutir, le Conseil Régional doit prendre en charge la responsabilité de l'intégralité de ce dossier.

L'UNSA votera l'avis du CESER

INTERVENTION de MME Anne SAGLIO (Personnalité qualifiée)

J'interviens au nom des associations de solidarité.

« Pas de stage, pas de diplôme ! » : cette réalité concerne tous les élèves engagés dans des cursus technologiques (CAP, Bac Pro ...) et frappe évidemment beaucoup plus durement ceux qui n'ont pas les réseaux nécessaires. En effet ces élèves doivent trouver des entreprises prêtes à les accueillir en stage durant 22 semaines réparties sur trois ans. Une mission quasi impossible lorsque l'on n'a pas de contacts dans le monde de l'entreprise. Bien souvent, ces jeunes se retrouvent avec un stage ne correspondant pas à leur filière, voire même sans aucun stage !

En ce qui concerne la première expérience de travail, la difficulté est la même pour les jeunes les plus fragiles, les moins diplômés, voire sans diplôme du tout, et pourtant ils nous redisent sans cesse leur volonté de trouver du travail. « Il n'y a pas un seul d'entre nous qui ne veuille pas travailler et la plupart d'entre nous cherche activement un emploi, un apprentissage ou un stage » disait un groupe jeunes dans une rencontre publique avec des employeurs à la Mission locale de Redon.

La Charte d'engagement pour les jeunes que le Conseil régional se propose de mettre en oeuvre comporte de nombreux articles pour essayer de créer les conditions de la réussite pour tous dans le système éducatif et faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle. Nous voudrions mettre en avant l'Engagement Jeunesse n°34 que va prendre le Conseil régional, engagement qui devrait aider tous les jeunes bretons à avoir une première expérience professionnelle. Nous souhaitons que le Conseil régional donne la plus grande priorité à cet engagement, en associant les jeunes pour en trouver les modalités d'application car ce sont eux qui sont les plus à même de dire toutes les difficultés qu'ils rencontrent et comment pouvoir les résoudre.

L'autre difficulté qui revient sans cesse dans la vie des jeunes les plus fragiles est la difficulté à se loger tant qu'ils n'ont pas d'emploi stable : beaucoup vivent encore chez leurs parents qui essaient de les soutenir dans leurs démarches, malgré les difficultés que ces parents ont parfois eux-mêmes à affronter. L'engagement Jeunesse n° 9 montre la volonté du Conseil régional de s'attaquer à ce problème en mettant en place un dispositif de garantie des impayés de loyers à caractère universel ou en instaurant la possibilité de percevoir une 2ème allocation logement. Cet engagement pour faciliter l'accès au logement des jeunes est à notre avis essentiel pour soutenir les jeunes qui ont le plus de difficultés et devra être prioritaire dans les actions menées à la suite de cette charte.

Un point faible de cette charte concerne la lutte contre l'illettrisme des jeunes, la remise à niveau sur les savoirs de base. Qu'est-ce qui pourrait être mis en place pour permettre à ces jeunes d'acquérir les savoirs de base ? C'est sans doute en apprenant et pratiquant un métier que les jeunes peuvent trouver la motivation pour se remettre à niveau, d'où l'intérêt de développer des formations innovantes aux savoirs de base, imbriquant étroitement pratique professionnelle et apprentissage des savoirs fondamentaux. Des expériences de ce type existent dans d'autres régions de France.

Associer les jeunes est bien dans la dynamique que le Conseil régional souhaite impulser par sa Charte d'engagement : le document que nous avons à examiner le rappelle clairement. Associer les jeunes pour que les réponses, les politiques mises en oeuvre, soient vraiment adaptées à leurs attentes. Associer les jeunes pour porter avec eux l'ambition qu'aucun d'eux ne soit laissé de côté et pour évaluer l'impact des politiques avec ceux qui en ont le plus besoin. Peut-être vaudrait-il mieux associer tous les jeunes sur quelques engagements-clés pour eux, comme ce qui concerne le logement ou l'accès à un premier emploi, pour donner plus d'impact à ces engagements-là et rejoindre ainsi ceux qui en ont le plus besoin.

INTERVENTION de M. Robert JESTIN (Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Convaincus de la chance que représente pour l'avenir une jeunesse confiante et motivée, formée et conseillée, entendue et comprise, les acteurs économiques soulignent tout l'intérêt de ce rapport consacré aux jeunes en Bretagne et se félicitent des engagements pris par l'instance régionale.

Ils soutiennent toute proposition susceptible de favoriser une meilleure connaissance du monde de l'entreprise, de créer des passerelles et d'accompagner l'insertion dans la vie professionnelle, à l'instar d'initiatives telles que le « Printemps de l'entreprise » ou UTER (l'Université des Territoires), créée en 2009 par le groupe LA POSTE dans le but notamment de tisser des liens étroits entre les entreprises et le monde de l'éducation.

Les acteurs patronaux souscrivent au souhait du Conseil régional de voir développée l'offre de formation par la voie de l'apprentissage en adaptant et développant l'offre actuelle pour les niveaux V et IV. Les acteurs patronaux considèrent en effet l'apprentissage comme une voie d'insertion professionnelle de grande qualité. En témoignent le taux de réussite aux examens de 86% sur l'ensemble des CFA du réseau consulaire ainsi que le taux d'insertion, supérieur quant à lui à 80%.

Ils pensent également que cette offre de formation en apprentissage doit se diversifier pour préparer à des métiers qui n'ont pas actuellement recours à cette voie de formation.

De même il doit être fait recours à des dispositifs du même type que celui de « Passerelle », expérimenté en Ile de France, et permettant aux CFA de former, pendant une année au plus, les futurs apprentis n'ayant pas trouvé d'employeurs sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Dans ce même esprit, il conviendra de renforcer le lien entre la Préparation Opérationnelle à l'Emploi et l'alternance pour permettre aux demandeurs d'emploi qui en bénéficient de conclure un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Par ailleurs, le recours à des outils collaboratifs tels que Bretagne Alternance ou Stage Alternance permettra de favoriser la mise en relation des jeunes et des entreprises en vue de la signature d'un contrat en alternance.

Egalement, ils saluent l'initiative de la Région de proposer aux jeunes un contrat d'accès à la qualification favorisant leur accompagnement tout au long de leur parcours d'insertion professionnelle. Le maintien de leur statut de stagiaire et d'une rémunération adéquate apparaît en effet comme indispensable dans le soutien aux charges matérielles auxquelles sont confrontés les jeunes. A ce titre, l'engagement 27 visant à réduire les difficultés d'ordre matériel nous apparaît comme une mesure concourant à favoriser un environnement de travail propice à la réussite.

Les acteurs économiques s'associent également au constat du Conseil régional sur les périodes de latence entre la fin des stages de pré-qualification et le démarrage des formations qualifiantes. Ils le regrettent mais pensent que des pistes d'amélioration simples existent.

A titre d'exemple, il leur semble que la procédure d'appel d'offres du Programme Régional des stages (PRS) offre peu de souplesse sur les dates de démarrage des cycles. Une mesure

efficace consisterait à ajuster les dates de fin de stage de pré-qualification sur les dates de démarrage du PRS.

Enfin, les acteurs économiques souhaiteraient obtenir des précisions sur la notion de présence d'un élu régional dans la gouvernance des CFA.

Alors que le Conseil régional dispose déjà de nombreuses informations sur le fonctionnement pédagogique et budgétaire des CFA, les acteurs économiques estiment que cette perspective apparaît remettre en cause la gestion de ces derniers par les organisations professionnelles et consulaires.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Christine DIVAY (Union régionale CFTC de Bretagne)

Nous saluons le travail réalisé par les services du conseil régional pour nous proposer aujourd'hui « la charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne ».

Nous savons que la jeunesse est plurielle et qu'il nous faut prendre le temps de la comprendre (mais cela n'a-t-il pas toujours été un peu le cas ?). Nous avons tous conscience que les jeunes sont de moins en moins égaux face aux problèmes et aux mutations de notre monde.

24% des jeunes de moins de 25 ans qui pourraient être actifs sont au chômage et bien des autres jonglent avec des emplois précaires, des CDD etc.

Par cette charte, la Région Bretagne se positionne en « ensemble » pour coordonner les politiques en faveur des jeunes. Il ne faudra pas oublier d'y associer les partenaires sociaux qui jouent un rôle dans l'information, la mise en place de projets et l'accompagnement individuel.

L'entrée dans le monde du travail n'est pas si facile, elle est souvent synonyme de précarité voir de premiers conflits au travail, dans le secteur privé comme dans le secteur public.

Une évaluation de la mise en œuvre de ces 45 mesures devra être réalisée. Un chiffrage des mesures avec des objectifs aurait peut être rendu cette évaluation plus facile. Elle sera aussi compliquée par la multiplicité des acteurs et des dispositifs qui ne relèvent pas des compétences de la région.

Ainsi nous voulons attirer l'attention sur la mesure n°10 qui concerne le double logement des apprentis (sur leur lieu de stage et de scolarité). Cette mesure fait référence à la possibilité d'un doublement de l'allocation logement. Le problème est que les règles comptables des CAF risquent de s'opposer à cette mesure qui nous paraît pourtant justifier.

Si nous voulons que la jeunesse soit réellement actrice de son destin, qu'elle puisse faire des projets, il faut la libérer des problèmes de précarité, d'insertion et d'emploi.

INTERVENTION de M. Ange BRIERE (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat)

Je m'exprime au nom des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Nous avons lu avec attention votre projet de charte d'engagement pour la jeunesse. Cette Charte est ambitieuse, nous nous en félicitons et souhaitons que l'Artisanat prenne toute sa place à vos côtés pour la mettre en œuvre.

Je tiens tout d'abord à souligner que je partage pleinement votre analyse quand vous précisez que la jeunesse, espoir du futur, est la « première énergie renouvelable de la Bretagne ».

Je souhaite revenir sur plusieurs points qui concernent surtout la formation des jeunes, domaine dans lequel l'Artisanat est très impliqué.

Les jeunes sont intéressés par l'emploi, les statistiques mettent en avant le diplôme comme l'une des meilleures protections contre le chômage, surtout pour les niveaux supérieurs.

L'Artisanat partage votre volonté de développer les formations supérieures accessibles par apprentissage, notamment pour les jeunes titulaires d'un bac professionnel. Le besoin d'élever le niveau de compétence dans les entreprises artisanales, notamment dans certains secteurs n'est plus à démontrer. Vous nous soutenez dans ces premiers développements de formations supérieures en apprentissage, et nous comptons sur votre appui dans les prochaines années, pour de nouvelles ouvertures dans ce sens.

Vous souhaitez que les élus régionaux soient en capacité de mieux apprécier les besoins et difficultés des CFA. Pour une coopération plus fructueuse et comme vous le proposez, nous sommes favorables à une présence plus forte du Conseil régional dans les CFA de notre réseau. Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, organismes gestionnaires de CFA, seront vos interlocuteurs privilégiés pour étudier ces nouvelles modalités de gouvernance.

Plus concrètement pour les jeunes, vous évoquez :

Un service public de l'orientation : les entreprises artisanales sont prêtes à soutenir ce service pour une meilleure appréhension des métiers. Leur recensement sur la base « decouvretionmetier.fr » est en cours.

Un accès facilité à un espace numérique au travers d'un Portail de l'alternance, vous nous avez intégré dans le groupe de travail, pour que Bretagne-alternance fasse partie des outils de demain.

Les questions de logement pour les apprentis : Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont là encore des projets de rénovation des internats, nécessaires pour un accueil qualitatif des jeunes. Nous avons noté ici la création d'une « double » allocation pour les apprentis astreints à double résidence. Cette volonté est un grand progrès social, mais il faudra veiller ici à une cohérence des aides et des dispositifs mis en place. En effet, cette nouvelle aide ne doit provoquer la « désertification » des internats rénovés à l'attention d'un même public. Je suis certain que nous pouvons trouver une complémentarité dans ces 2 mesures, mais il faut que nous prenions le temps de l'étudier ensemble.

La santé, la prévention : nous sommes au quotidien conscients de cette nécessité pour les jeunes. Cet accompagnement social est un enjeu majeur, que faute de moyens, nous ne développons pas à la hauteur de nos ambitions. Nous sommes prêts à travailler sur cette question avec vous.

Les parcours mixtes et la mixité des publics : pour répondre au mieux aux attentes et besoin des jeunes et des entreprises, les CFA des Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont engagé une réflexion. Nous sommes d'accords pour dire qu'il faut changer, que les méthodes d'enseignement et les organisations doivent évoluer. Nous vous soumettrons un projet dans les mois à venir.

En conclusion, je tiens à souligner la qualité et l'ambition de cette charte d'engagement. Le monde économique a un rôle à jouer pour la réussite de ce projet. Vous pouvez compter sur l'Artisanat.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Luc AVRIL
(Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec l'Association pour le développement industriel du Trégor -ADIT- et le Groupe armoricain en informatique et télécom -GRANIT-)

Je m'exprime ici au nom des acteurs patronaux.

La Charte d'engagement du Conseil régional pour les jeunes en Bretagne témoigne d'un intérêt marqué pour les jeunes, issus de milieux sociaux, familiaux, très différents, conférant à certains, des atouts, à d'autres, des handicaps plus ou moins forts. Le collègue Employeur, par expérience, n'est pas insensible à ces situations parfois douloureuses, préjudiciables et il comprend la volonté d'une administration publique, comme le Conseil régional, de chercher les voies et moyens d'agir.

Toutefois, il importe de replacer cette volonté, cette ambition, dans le contexte des compétences attribuées aux différentes administrations publiques : Etat, Conseils généraux, Etablissements publics de coopération intercommunale, Communes, Sécurité sociale et notamment les Caisses d'allocation familiales, etc.

Comme l'indique le rapport, le Conseil régional est doté par la loi de compétences spécifiques, et des engagements Jeunesse sont pris dans ce cadre, mais le Conseil régional présente également des engagements hors de ces compétences dévolues par la loi mais assumées par d'autres.

Il nous semble fondamental, compte tenu de la situation de nos finances publiques, que les administrations publiques agissent chacune dans leur champ de compétences fixé par la loi. Outre ces engagements, le Conseil Régional exprime également son souhait de voir les élus régionaux participer à la gouvernance des CFA. Les organisations professionnelles et consulaires gestionnaires des CFA considèrent que la gestion des CFA relève de leur responsabilité.

Quant aux 45 engagements pris, certains ont attiré plus particulièrement notre attention comme le numéro 9 destiné à Favoriser la solvabilité des jeunes pour faciliter leur accès au logement. Le Conseil régional précise qu'il s'agit de mettre en place un dispositif de garantie des impayés de loyer à caractère universel, c'est-à-dire s'adressant, je cite toujours, à l'ensemble des publics jeunes majeurs jusqu'à 30 ans, indépendamment de leur statut, y compris salarié. Il est précisé que dans un premier temps, ce dispositif concernerait les publics relevant des compétences obligatoires de la Région. Nous nous interrogeons sur le coût d'un tel engagement, la pertinence de son caractère présenté comme universel. Le rôle de la Région est-il bien de s'engager dans cette voie ?

De même, l'engagement 1 vise à créer un Service public de l'information des jeunes. Il s'agirait donc d'un nouveau service public créé par le Conseil régional après ceux de la formation et de l'orientation.

Le Conseil régional annonce également dans son engagement 14 la création d'un centre d'appel téléphonique (numéro vert régional) chargé d'orienter les jeunes vers les structures locales d'information et de conseil.

Dans son engagement 35, il annonce qu'il se mobilisera pour assurer une meilleure information des jeunes sur les métiers de la fonction publique, et ce, alors que le document ne nous semble pas faire mention de la relation éducation/entreprise. On y parle beaucoup des structures d'accompagnement des jeunes (CIO, Mission locales, Pôle Emploi) et outils (usages numériques) à mobiliser mais peu de la découverte du monde économique. Situation d'autant plus difficile à comprendre que l'ambition du Conseil régional en matière d'orientation ne peut se concrétiser sans y associer les acteurs économiques, et notamment les entreprises.

De même, concernant le volet de l'insertion professionnelle, le Conseil régional ne fait pas le lien avec « les accords jeunes » conclus entre partenaires sociaux notamment celui du 7 juin dernier sur l'accès des jeunes aux formations en alternance et aux stages en entreprises, ce qui semble paradoxal compte tenu de la volonté affichée d'améliorer la qualité des stages et d'augmenter le nombre de jeunes en contrat de professionnalisation.

Sur cette question du rapport des jeunes à la société et à la vie active, le rapport indique que « les jeunes font davantage confiance aux entreprises » qu'« aux institutions de manière générale ». Les jeunes ont raison de considérer majoritairement l'entreprise, comme une opportunité, comme une chance, pour s'insérer socialement, pour prendre toute la place qui leur revient dans la société et l'activité professionnelle qu'ils appellent de leurs vœux. Les entreprises recrutent, forment, accompagnent de très nombreux jeunes et constituent, de ce fait, le premier vecteur d'intégration sociale des jeunes. De même, les organisations professionnelles et consulaires mènent avec les entreprises de très nombreuses actions en faveur de la relation Jeunes – Entreprises, le plus souvent en partenariat avec les Collèges, Lycées, Universités et Grandes écoles. Toutes ces actions montrent combien les entreprises comptent sur les jeunes, source de renouveau, de créativité, d'innovation et d'énergie,...pour peu que cette jeunesse soit confiante, formée, motivée et responsabilisée. Les entreprises croient en elle pour incarner leur avenir, celui de la société et de l'économie.

Ces 45 engagements, dont nous venons d'évoquer quelques exemples, nous semblent constituer une source de dépense publique substantielle.

N'aurait-il pas été préférable, compte tenu de la situation de nos finances publiques, de partir du principe de dépenses des administrations publiques en faveur des jeunes maintenues à moyens constants et dès lors, de travailler entre acteurs publics (Etat, Conseils généraux, EPCI, Communes, Sécurité sociale, etc.) afin de voir quelles dépenses il importe de réorienter vers de nouvelles actions et de laisser agir les entités les plus à même de le faire ?

Le document ne laisse-t-il pas à penser que toutes les actions possibles ont été retenues par le Conseil régional et que celui-ci cherche à se positionner comme l'acteur public majeur, de référence, agissant en faveur des jeunes ?

Nous nous demandons d'ailleurs si certains engagements ne risquent pas de desservir les jeunes par une forme de déresponsabilisation comme la garantie des impayés de loyers à caractère universel, mesure ouverte aux jeunes, notamment salariés, jusqu'à 30 ans.

Le Conseil régional revendique dans ce document son volontarisme, y compris hors de ses champs de compétence. Or, nous sommes à un moment de notre histoire où chaque administration publique doit faire preuve de responsabilité : maîtriser ses dépenses et rester autant que possible sur ses champs de compétences prévus par la loi.

Cette Charte d'engagement ne nous semble pas satisfaire totalement ces principes, si importants en cette période, de plus, ceci peut concourir incidemment à desservir à terme les jeunes qui devront payer notre dette publique à tous.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE

(Pour le Réseau d'éducation à l'environnement de Bretagne, et les associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante)

Observation concernant la « charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne » du Conseil Régional

Si les associations de protection de l'environnement sont favorables à la charte proposée et se prononcent favorablement vis à vis de l'avis du CESER, ils leur appartient de faire l'observation suivante :

Sauf erreur dans la lecture de la charte, on ne voit apparaître le mot « environnement » une seule fois en un peu plus de 60 pages, à l'occasion des services civiques. On peut s'interroger sur la signification de cette quasi absence qui pourrait être révélatrice de nos mentalités. Nous voulons rappeler ici la sensibilité des jeunes à l'environnement et souhaitons que le Conseil Régional étudie de plus près les rapports entre jeunesse et environnement.

Michel Clech
Jean Paul Guyomarc'h
Gilbert Jeffredo
Daniel Piquet-Pellorce